



MAIRIE  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

**PROJET  
ÉDUCATIF  
DE TERRITOIRE**  
**2022-2025**



[asnières-sur-seine.fr](http://asnières-sur-seine.fr)

# SOMMAIRE

## I. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT pages 4 à 7

- Le territoire asniérois
  - Le public scolaire
- Les temps et les publics concernés
- Les modalités d'information aux familles

## II. LES FONDEMENTS DU PEDT pages 7 à 10

- Une ambition politique
- Les partenaires du projet



## III. LA DÉMARCHE pages 11 à 13

- Le pilotage
- La consultation des acteurs
- Le bilan interne de fonctionnement
- Les points de convergence autour des grands enjeux

## IV. BILAN, ENJEUX, OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES pages 14 à 24

- La qualité des activités sur les temps péri et extrascolaires
  - L'attractivité des métiers de l'animation
  - La place des parents et des enfants dans les projets et la concertation
- L'accueil des enfants en situation de handicap
- La prévention et le bien-être des enfants

## V. LE PLAN MERCREDI pages 24 à 28

- Les objectifs généraux
  - L'organisation
- Les activités proposées

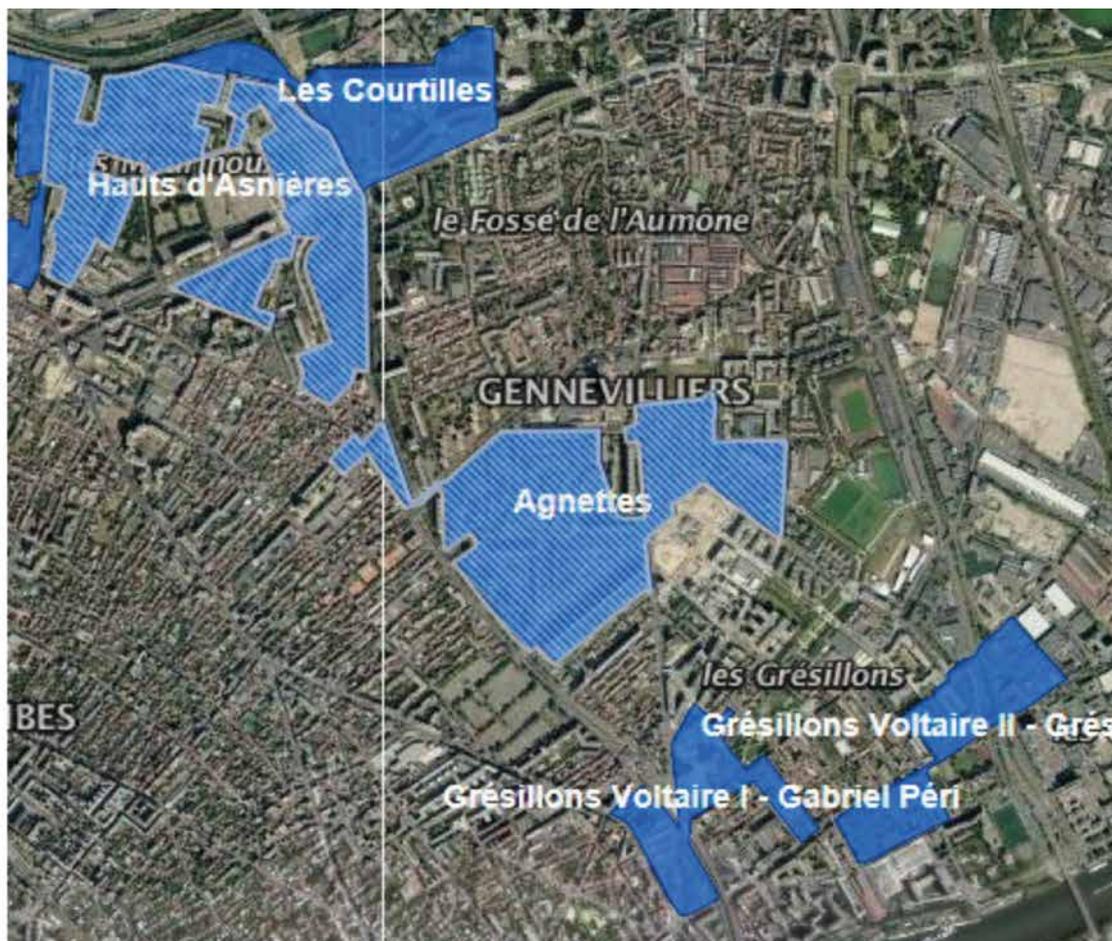
## VI. LES CLEFS DE LA RÉUSSITE pages 29 à 31

- Des instances de gouvernance et de participation
  - Les critères de réussite à l'horizon 2025
  - Une évaluation constante

## ANNEXES pages 33 à 35



PLAN DES 5 QPV D'ASNIÈRES-SUR-SEINE



**LE PUBLIC SCOLAIRE**

**Le premier degré**

En 2021/2022, **7 866 élèves** sont accueillis dans les **35 écoles** publiques d'Asnières (19 maternelles et 16 élémentaires), 3 306 en maternelle (dont 30 élèves en dispositif moins de 3 ans accueillis dans 2 écoles maternelles en REP) et 4 560 en élémentaire.

**Le second degré**

- **4 collèges publics** (collège Voltaire, collège André Malraux, collège Auguste Renoir et collège François Truffaut) et 3 collèges privés.
- **4 lycées publics** (lycée professionnel de Prony, lycée Auguste Renoir, lycée d'enseignement adapté Martin Luther King, institut départemental Gustave Baguer) et 1 lycée privé.

Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles	18	3	21
Écoles élémentaires	15		18
École primaire	1		1
Établissements du secondaire	8	3	11

Chaque école ou groupe scolaire dispose d'un accueil de loisirs, soit 32 accueils de loisirs sur la commune, fréquentés durant les temps périscolaires et extrascolaires par les enfants de 3 à 11 ans.

Sur l'année 2021-2022 :

- **5 500 enfants** accueillis en moyenne durant la pause méridienne.
- **2 100 enfants** accueillis sur le temps du mercredi.

Les équipes d'animation se composent de :

- **29 directeurs et 17 directeurs adjoints.**
- **270 animateurs et 70 saisonniers/**

## LES TEMPS ET LES PUBLICS CONCERNÉS

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble des enfants scolarisés, d'âge primaire, de la commune sur les temps péri et extrascolaires.

### Périscolaire

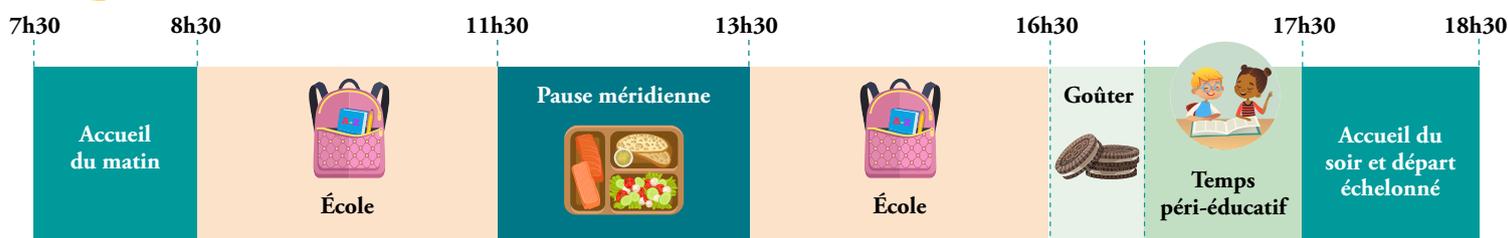
- Le temps d'accueil du matin avant la classe
- La pause méridienne
- La période du soir après la classe
- Le mercredi

### Extrascolaire

- Les vacances scolaires

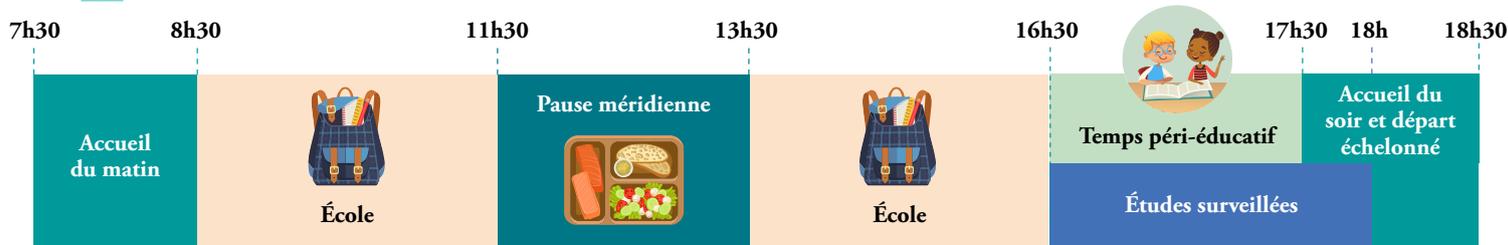
## LE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

### École maternelle



> Sorties possibles à 16h30, 17h30 ou départ échelonné entre 17h30 et 18h30.

### École élémentaire



> Sortie possible à 16h30, 17h30 ou départ échelonné entre 17h30 et 18h30. Pour les élèves fréquentant l'étude, possibilité d'intégrer l'accueil du soir à partir de 18h.

## LES MODALITÉS D'INFORMATION AUX FAMILLES

Les familles sont informées des horaires et modalités d'inscription sur le site internet de la Ville où elles peuvent consulter et télécharger le « guide d'inscription » aux activités péri et extrascolaires. Un espace citoyen est accessible à tous et permet aux familles d'effectuer toutes leurs démarches en ligne (inscription et facturation) :

<https://www.espace-citoyens.net/asnieres-sur-seine/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

De plus, chaque accueil de loisirs dispose d'un espace d'affichage extérieur pour informer les familles des démarches à effectuer. Depuis le 7 janvier 2022, la Ville d'Asnières a déployé l'application CONCERTO permettant de regrouper l'ensemble des démarches sur un même site.

La volonté municipale est d'inscrire les démarches des Asniérois dans une nécessaire et efficace simplification administrative. Cet outil représente un gain de temps pour chacun car il permet aux familles de fournir leurs documents, gérer leur espace personnel et les inscriptions sur une seule et même plateforme, avec des connexions rapides et intuitives.

Ce portail est tourné en premier lieu vers les démarches citoyennes et vers les démarches liées à la vie des familles.

Les évolutions futures permettront davantage d'actions encore.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et permettent de tenir compte des revenus des familles afin d'assurer l'accessibilité à tous les enfants. Les règles d'application du quotient familial sont fixées par la décision du Maire relative à la fixation des tarifs des activités péri et extrascolaires. Tous les enfants fréquentant les écoles publiques de la ville sont systématiquement inscrits aux temps périscolaires ainsi qu'aux activités extrascolaires. Toutefois, pour ces dernières, les familles réservent les jours de vacances choisis en fonction de leurs besoins.

## II. LES FONDEMENTS DU PEDT

### UNE AMBITION POLITIQUE

La Mairie d'Asnières-sur-Seine est investie depuis 2014 dans la démarche partenariale du PEDT. Le premier PEDT a été élaboré dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le second a permis de renforcer l'offre de loisirs et éducative dans le cadre du plan mercredi et du retour à la semaine de 4 jours, le troisième est arrivé à échéance en 2022 dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire.

La commune d'Asnières s'inscrit dans une démarche volontariste mettant l'éducation, l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités. La Mairie s'attache à ouvrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité sur sa journée et plus globalement sur l'ensemble de sa scolarité, en prenant en compte la complémentarité des temps éducatifs de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Le projet éducatif territorial s'inscrit dans une démarche de qualité structurée autour de 4 axes

- Complémentarité éducative.
- Inclusion et accessibilité.
- Projet ancré au territoire (partagé, cohérent et durable).
- Diversité et qualité de l'offre.

Lancé en 2018, le plan mercredi s'intègre au PEDT en vigueur ; il repose sur l'engagement de la Collectivité à mettre en œuvre des activités éducatives qualitatives sur les temps des mercredis. Il permet de répondre aux besoins éducatifs du territoire en proposant des activités thématiques diversifiées et adaptées à tous les enfants.

### LES PARTENAIRES DU PROJET

Conformément à la circulaire n° 2013-036 du 20.03.2013, le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

#### Une articulation avec l'offre existante

##### > Actions portées par les services municipaux de la santé et le CCAS

- Intervention d'une assistante sociale dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)
- Organisation d'astreintes médicales tous les mercredis par les infirmières scolaires
- Déploiement d'actions de prévention et d'éducation à la santé sur la pause méridienne, principalement dans les QPV
- Orientation des enfants en situation de handicap vers des activités par le travailleur social de la mission handicap

##### > Le programme de réussite éducative

Le réseau de réussite éducative de la Ville permet aux enfants et aux jeunes du dispositif (principalement les élèves scolarisés en Réseau d'Éducation Prioritaire - REP - et ou habitant les quartiers prioritaires politique de la ville - QPV -) d'accéder aux actions proposées dans les structures partenaires :

- Centre social municipal Aimé Césaire.
- Espace municipal santé jeunes.
- Club Coup de pouce dans les écoles élémentaires de la ville.
- Centre socioculturel Yannick Noah.
- Centre socioculturel Louise Michel.
- Club des Chardons.
- Le Vagabond Crew dans les infrastructures de la ville (gymnase, salle de danse du Cèdre...).
- AFEV (mentorat au domicile des jeunes ou dans les locaux de la ville (médiathèque, centre socioculturel...) et visite des lieux de culture de la ville (cinéma, musées, parcs...).



##### > L'offre culturelle

En partenariat avec la direction de la culture et du tourisme, les enfants fréquentant les accueils de loisirs peuvent accéder à la médiathèque, au théâtre Armande Béjart et au cinéma L'Alcazar. Des visites du château d'Asnières-sur-Seine sont également proposées à l'ensemble des accueils de loisirs.



Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. La médiathèque Alexandre Jardin a été choisie pour accueillir la Micro-Folie sur la commune. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités, accessible et chaleureux. Des créneaux seront accessibles sur les temps péri et extrascolaires pour permettre aux enfants de profiter du musée numérique.

**> Actions portées par la direction de l'insertion et de la cohésion sociale**

**La papothèque**

Ce dispositif s'adresse aux parents d'enfants âgés entre 2 et 6 ans. La papothèque est un accueil des parents et/ou des parents accompagnés des enfants, sur 11 semaines à raison de deux séances par semaine. Les ateliers seront coanimés par la Référente Linguistique du Centre et par une linguiste, toujours en lien avec la Référente Familles-RE de la structure.

**Café des parents**

Temps de rencontres et d'échanges coanimés par la Référente RE Famille et par une psychologue. Ces deux professionnelles accueillent les parents orientés sur des thématiques propres à la vie scolaire : *Qu'est-ce que la Réussite Éducative ? L'autorité parentale, approche pédagogique et juridique ? Le phénomène de déscolarisation.*

**Passeport PRE études, santé, sport, culture**

Ce dispositif s'adresse aux jeunes du Programme de réussite éducative (PRE) de 2 à 16 ans.

Le passeport permet de financer les activités annexes, mais néanmoins importantes, dans le cadre du suivi d'un enfant/jeune entré dans le dispositif, lorsque sa famille n'est pas en mesure de prendre en charge financièrement les activités proposées (hors actions financées dans le cadre du programme de la réussite éducative).

**> Actions portées par la direction des sports et de la vie associative**

**Les stages multisport**

Dispositif mis en place durant toutes les petites vacances et la première semaine de juillet (du lundi au vendredi) à destination des enfants d'élémentaire. Découverte et initiation de différents sports pendant une semaine - accueil de 8h30 jusqu'à 17h30 - encadré par des éducateurs sportifs.

**Les estivales d'Asnières**

Proposer des activités de découverte et d'initiation culturelles, sportives et de loisirs dans 4 squares minicipaux - action gratuite - avec l'aide de prestataires, éducateurs sportifs, animateurs et associations de la ville.

La direction des sports et de la vie associative déploie également de nombreuses actions en partenariat direct avec l'Éducation nationale en organisant des interventions sportives dans les classes maternelles et élémentaires (cf. ANNEXE 1).

**> Articulation avec la direction de l'éducation**

**Le Conseil Municipal des Enfants** s'adresse à tous enfants asniérois scolarisés en CM1. Il s'agit d'une action nouvelle instaurée en 2022 qui vient enrichir l'offre éducative en faveur de la citoyenneté et du vivre ensemble. Les enfants élu(e)s pour un mandat de 2 ans pourront proposer et réaliser par eux-mêmes des projets en matière de développement durable, d'égalité fille-garçon, de lutte contre le harcèlement scolaire ou encore de solidarité, etc.

**Les clubs Coup de Pouce**

La Ville d'Asnières-sur-Seine, dans le cadre du Projet de Réussite Educative, s'est engagée en 2006 dans les premiers Clubs Coup de Pouce Clé, en partenariat avec l'Association Coup de Pouce.

Le Coup de Pouce Clé est une action de prévention des échecs précoces en lecture et écriture.

**Public visé :** Les enfants concernés sont exclusivement des élèves de Cours Préparatoire repérés par leurs enseignants comme fragiles dans l'apprentissage de la lecture. L'action, qui se déroule hors du temps scolaire, est mise en œuvre par les municipalités en collaboration avec l'Éducation nationale et avec l'appui de l'Association Coup de Pouce.

**Les parents :** Les parents sont pleinement associés à la démarche. Ils contractent un certain nombre d'engagements concernant l'accompagnement de leur enfant et la participation à la vie du club afin qu'ils soutiennent et accompagnent leur enfant au quotidien dans ses progrès et ses réussites.

**Lieu :** 55 enfants, répartis dans 11 clubs sur 8 écoles - Descartes A et B, Poincaré A et B, Voltaire, Aulagnier et Jules Ferry A et B - ont la chance de bénéficier de ce dispositif.

**Objectifs :** Le but du Coup de Pouce Clé est de fournir aux enfants l'occasion d'une pratique supplémentaire de l'écrit (fréquentation de l'écrit sous toutes ses formes, écoute et création de belles histoires, abonnement à une revue...) dans un contexte de plaisir, de confiance et de motivation renouvelés, et de solliciter aussi bien la participation des parents que celle de l'école.

Le Coup de Pouce Clé est le fruit de travaux de recherche conduits notamment par Gérard Chauveau alors qu'il était chercheur à l'Institut National de Recherche pédagogique. L'ingénierie du dispositif conçue par l'Association Coup de Pouce et mise en place depuis 1995, sollicite l'adhésion des acteurs locaux, institue le partenariat entre tous (Ville, enseignants, parents, enfants et animateurs), forme les acteurs et assure le suivi permanent de l'action en veillant au respect du cahier des charges. L'Association Coup de Pouce suscite une évaluation annuelle. Les enseignants des enfants constatent que le Coup de Pouce Clé agit favorablement sur leur rapport à l'écrit et à l'école, ainsi que sur l'engagement de leurs parents à leurs côtés.

**Événements :** Le dispositif est lancé par une cérémonie d'ouverture avec remise d'une « carte d'adhérent » et se termine par une cérémonie de clôture avec remise d'une « attestation de bon suivi des clubs », d'un livre et d'un cahier de vacances.

### **Des dispositifs culturels et artistiques en partenariat étroit avec l'Éducation nationale (Cf. ANNEXE 2)**

- Les ateliers PEAC – REP.
- Les visites du château d'Asnières-sur-Seine.
- La programmation théâtrale au Studio-Théâtre et au théâtre Armande Béjart.
- La programmation cinématographique au cinéma L'Alcazar.
- Les ateliers hors milieu et en milieu scolaire.

### **Encourager la pratique des échecs auprès du plus grand nombre**

L'objectif est de développer cette pratique auprès du plus grand nombre car les vertus pédagogiques de ce jeu ne sont plus à démontrer : développer les qualités de concentration et de maîtrise de soi des enfants, améliorer les résultats scolaires. Six rencontres échiquéennes sont organisées chaque année scolaire et sont ouvertes aux débutants qui n'ont jamais joué comme aux enfants déjà initiés (tous niveaux confondus). Des animateurs spécialisés interviennent sur les temps périscolaires pour proposer une initiation à la pratique.

- **Les diverses chartes signées avec l'Éducation nationale :** la charte des ATSEM, la charte informatique, la charte des responsabilités administratives (écoles/accueils de loisirs).
- **La végétalisation complète des cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur** par le remplacement du sol bitumé par du revêtement perméable et la plantation d'arbres pour créer des zones d'ombrage.
- **L'équipement des espaces de restauration de toutes les écoles en capteurs de CO<sub>2</sub>** permettant, en fonction du taux de CO<sub>2</sub>, d'alerter les utilisateurs en temps réel de la nécessité de renouveler l'air et d'aérer les pièces.
- **L'organisation de la restauration collective dans les écoles est spécifiquement conçue autour de 3 idées fortes :** la cuisine maison, le partage et le respect de la planète. Des animations autour d'initiation, à la cuisine, la sensibilisation au gaspillage alimentaire et la célébration de moments festifs sont régulièrement organisées, associant les enfants et les équipes d'animation.



- **La convention de partenariat avec les associations locales pour la mise à disposition de locaux durant les temps périscolaires.** Ces conventions permettent à 17 associations de proposer des activités durant les temps périscolaires dans les locaux des écoles. Cette occupation des locaux scolaires permet une complémentarité entre les projets éducatifs de la ville, les projets d'école et les projets des associations.

ÉCOLES	ASSOCIATIONS	ACTIVITÉS
<b>AULAGNIER élémentaire</b>	A.M.A.	Arts martiaux
	ASNIÈRES ATHLÉTISME	Athlétisme
<b>BADINTER élémentaire</b>	LES BALADINES	Danse
	LA&LA CAPOEIRA	Cours de capoeira
<b>BOKANOWSKI maternelle</b>	CLÉ	Éveil musical
	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>FLACHAT élémentaire</b>	A.M.A.	Arts martiaux
	LES BALADINES	Danse
	SATYA YOGA	Gymnastique
	SOPHIA	Yoga/philo
	CRESCENDO	Violon/guitare
		Piano
		Piano
MYMESIS COMPAGNIE	Théâtre	
<b>FLACHAT maternelle</b>	A.M.A.	Arts martiaux
<b>FONTAINE élémentaire</b>	A.M.A.	Arts Martiaux
	SATYA YOGA	Gymnastique
	AIKI TAI DO	Arts Martiaux
	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>FONTAINE maternelle</b>	CLÉ	Éveil musical
<b>JEAN D'ORMESSON élémentaire</b>	NOIR ET BLANC	Échecs
	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
	NAMESTE NI	Danse indienne
<b>JULES FERRY maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
	CLÉ	Éveil musical
<b>MAURICEAU élémentaire</b>	LES BALADINES	Danse
	DANSE ACADEMY	Danse
	COGITO	Philo
	NOIR ET BLANC	Échecs
	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>MENIL maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>NORMANDIE maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>PARC maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>RPC GILBERT maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
	CLÉ	Éveil musical
<b>REJANE maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
<b>SEMPE maternelle</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
	A.M.A.	Arts martiaux
<b>SIMONE VEIL élémentaire</b>	NOIR ET BLANC	Échecs
	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais
	THEATRE DU VOYAGEUR	Cours de théâtre
	JE FAIS QUOI DE MES DIX DOIGTS	Cours de dessin
<b>VOLTAIRE élémentaire</b>	MINI SCHOOLS	Cours d'anglais

### III. LA DÉMARCHE

#### LE PILOTAGE

Le comité de pilotage est l'instance de gouvernance partenariale. Il se réunit a minima une fois par an pour évaluer les actions opérationnelles qui sont mises en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial.

Le comité de pilotage intègre les lignes directrices de la direction de l'enfance :

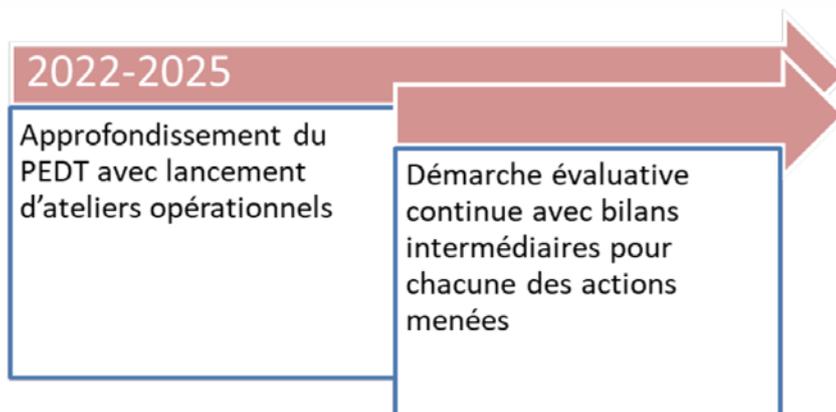
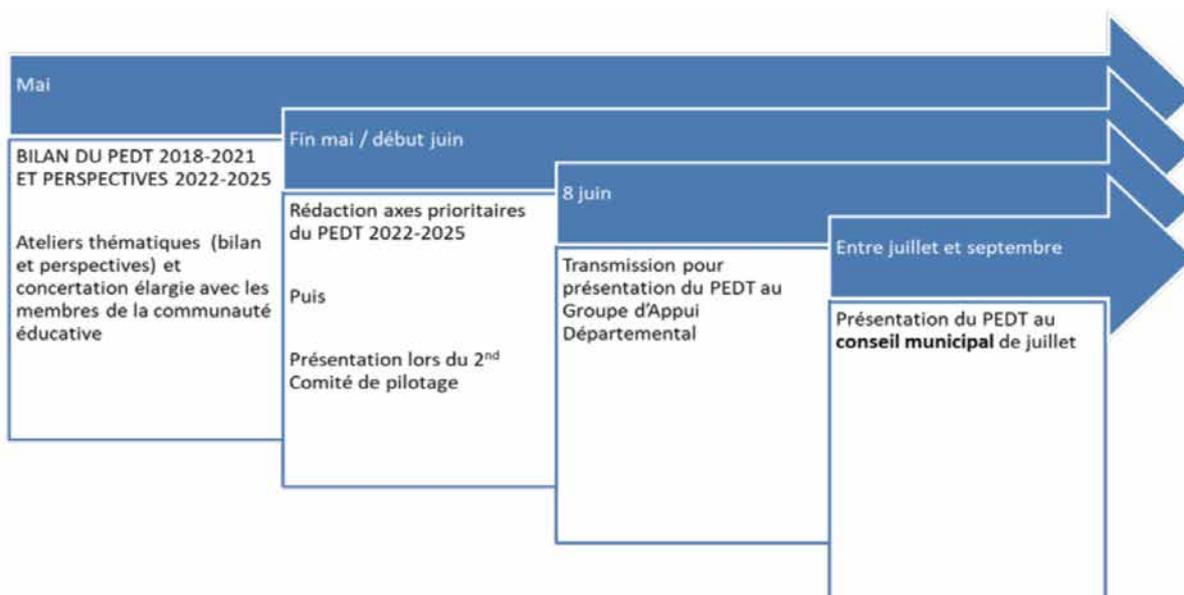
- Garantir et sécuriser l'action de la collectivité, des publics et des agents.
- Développer les compétences et la qualité éducative des activités sur les temps péri et extrascolaires.
- Initier et renforcer le partenariat, le travail en réseau, les coopérations et la mutualisation.
- S'inscrire dans des démarches de prospection, d'innovation et de développement durable en intégrant les volets participatifs des publics.

Le comité de pilotage se décline en comités techniques partenariaux qui se réuniront régulièrement pendant les trois années du PEDT pour mettre en œuvre et ajuster les actions à mener.

#### LA CONSULTATION DES ACTEURS

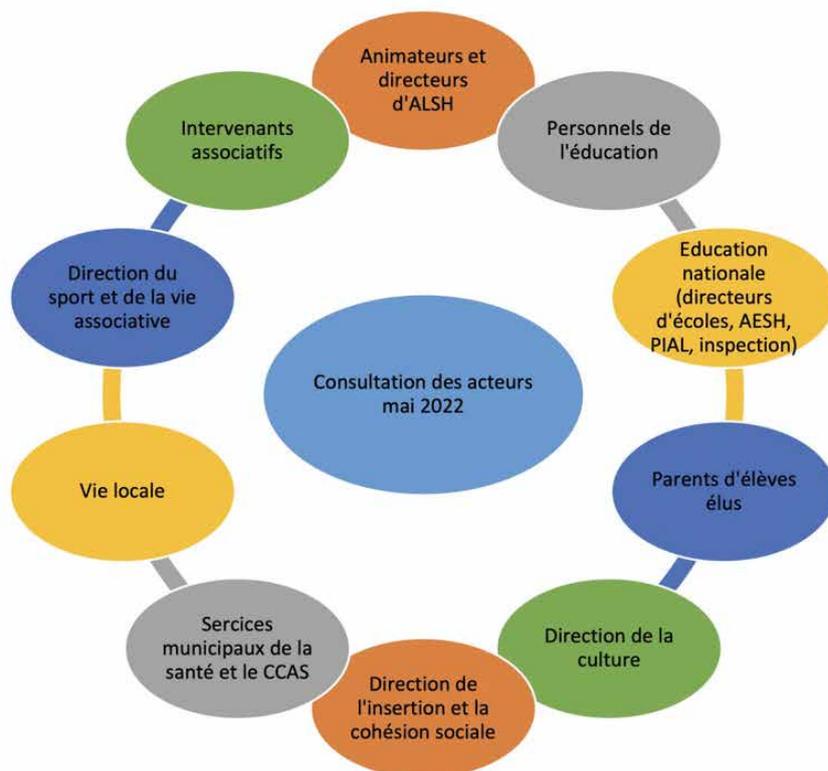
La construction du PEDT 2022-2025 s'élaborera en deux phases :

- 1- La première étape vise à remobiliser le partenariat et la communauté éducative pour effectuer un bilan des actions éducatives en cours et fixer les axes prioritaires du PEDT.
- 2- La seconde étape permettra d'approfondir le PEDT avec un volet opérationnel des actions sur la période 2022-2025.



Lors de la première phase, une consultation a été organisée afin d'établir un bilan du PEDT 2018-2021 et de définir les axes prioritaires pour 2022-2025.

La consultation des acteurs a permis de réunir l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, soit 105 participants.



### Profil des participants à la concertation

- Animateurs
- Directeurs d'école
- CPC
- Infirmières scolaires
- Parents élèves élus
- AESH
- Médiatrice culturelle
- Directrice centre social
- coordinatrice réussite éducative
- Directeurs et directeurs adjoints ALSH
- Coordinateurs PIAL
- ETAPS
- Aides maternelles
- Associations
- Directrice IME
- responsable secteur éducation
- Coordinateurs enfance

Le bilan se poursuivra à la rentrée scolaire 2022 par un questionnaire à destination des familles et des enfants.

Animateurs	Aides maternelles	Directeurs d'école	Directrice IME		
	Chargée de projet éducatif		Médiatrice culturelle		
	Chef de service vie associative sport pour tous		AESH	CPC	ETAPS
	Coordinatrice des conseils de jeunes				
Médiatrice culturelle Direction de la culture et du tourisme					
Directeurs et directeurs adjoints ALSH	Chargée de projets culturels	Parents d'élèves élus	Coordinateurs PIAL		
	Directrice de la culture		Coordinateurs enfance		
	Responsable Micro-Folie médiathèque		Responsable secteur éducation		
	Médiatrice santé		Directrice centre social		
			Associations	Infirmières scolaires	

## LE BILAN INTERNE DE FONCTIONNEMENT

À la suite d'une consultation interne menée en 2021 auprès de l'ensemble des agents de l'enfance, sous forme d'entretiens individuels et collectifs, sur les conditions de travail, les ressources à disposition et le fonctionnement des accueils de loisirs, ont été relevés les points saillants suivants :



**Un service public favorisant l'égalité de traitement entre les usagers et la facilité d'accès**

**Une communication et un partenariat entre la direction de l'enfance et la direction de l'éducation**

**La présence des coordinateurs sur le terrain, permettant une meilleure liaison avec les équipes de terrain**

**Une fréquentation en hausse durant le temps extrascolaire**



**La répartition des missions et le partage des compétences entre les agents de l'éducation et les agents de l'enfance**

**La lisibilité et la communication des recrutements d'animateurs à renforcer**

**Une fréquentation en baisse durant les temps périscolaires et des taux d'occupation pouvant être améliorés**

## LES POINTS DE CONVERGENCE AUTOUR DES GRANDS ENJEUX

### > La qualité des activités sur les temps péri et extrascolaires

- Accompagner la mise en œuvre de projets d'animation exigeants.
- Favoriser les actions éducatives autour de la citoyenneté, de la culture, des arts créatifs, de la nature et de l'environnement, du sport.

### > L'attractivité des métiers de l'animation

- Attirer les talents, sécuriser l'entrée en fonction et reconnaître les métiers de l'animation.
- Soutenir les projets pédagogiques.
- Aménager le temps de travail pour favoriser le travail en équipe.
- Former les équipes d'animation et accompagner le développement professionnel.

### > La place des parents et des enfants dans les projets

- Identifier et développer la place des parents dans le parcours éducatif de l'enfant.
- Faciliter les démarches des familles.
- Valoriser les actions de l'accueil de loisirs à destination des familles.
- Faire de l'enfant un acteur de ses loisirs et de son parcours.

### > L'accueil des enfants en situation de handicap

- Poursuivre le plan de formation sur la prise en compte des enfants en situation de handicap.
- Favoriser le recrutement des AESH, en lien étroit avec l'Éducation nationale.
- Sécuriser le parcours de l'enfant et de sa famille.

### > La prévention et le bien-être des enfants

- Former les personnels.
- Mettre en place des actions de prévention des violences sexuelles et sexistes.
- Soutenir les actions de lutte contre le harcèlement et de prévention de la santé.



## AXES TRANSVERSAUX

### > Une politique éducative partagée

- Développer le partenariat éducatif (associations locales, Éducation nationale, personnel éducatif).
- Encourager les passerelles entre dispositifs.
- Structurer le partenariat éducatif à l'échelle locale.
- Valoriser et encourager le partage de pratiques et la mutualisation de compétences.

### > La gouvernance territoriale et l'animation territoriale

- Se doter d'outils de pilotage efficaces

## IV. BILAN, ENJEUX, OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES

### LA QUALITÉ DES ACTIVITÉS SUR LES TEMPS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

#### État des lieux

L'ensemble des activités proposées s'intègre dans les projets des accueils de loisirs et sont déclinées autour des axes suivants :

- La citoyenneté
- La culture et les arts créatifs
- La nature et l'environnement
- Le sport

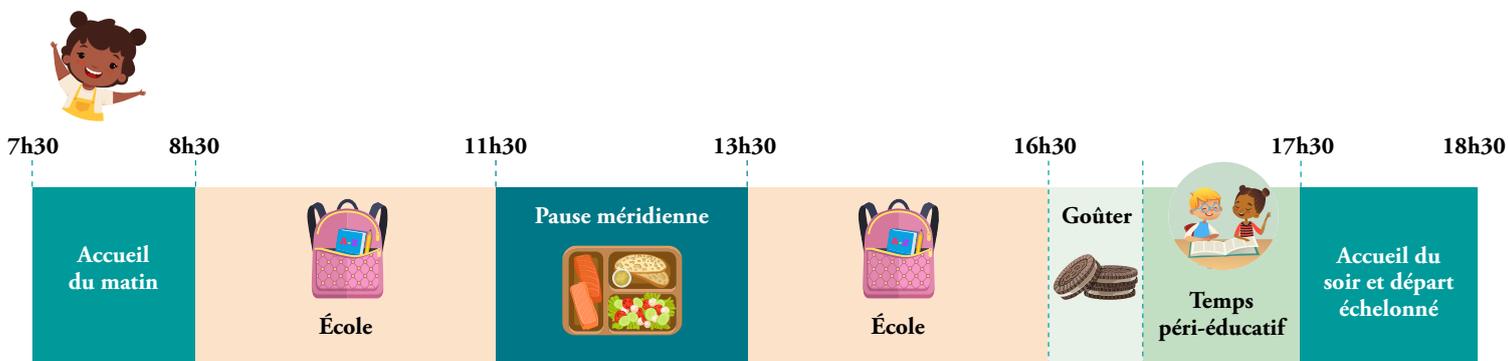
Chaque année, des projets forts et fédérateurs sont déployés à l'échelle de tous les accueils de loisirs :

- Halloween
- Droits de l'enfant
- Carnaval
- Chasse aux œufs
- Printemps des poètes

#### > Le temps périscolaire

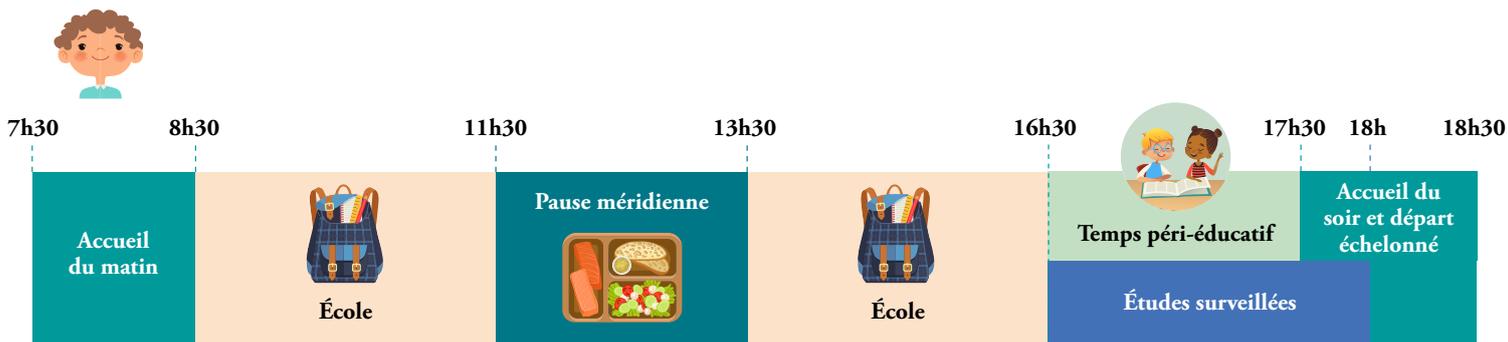
#### LE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

#### ÉCOLE MATERNELLE



> Sorties possibles à 16h30, 17h30 ou départ échelonné entre 17h30 et 18h30.

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



> Sortie possible à 16h30, 17h30 ou départ échelonné entre 17h30 et 18h30. Pour les élèves fréquentant l'étude, possibilité d'intégrer l'accueil du soir à partir de 18h.

Les taux d'encadrement réglementaires sont de :

- > 1 animateur pour 14 enfants en moyenne âgés de moins de 6 ans
- > 1 animateur pour 18 enfants en moyennes âgés de plus de 6 ans

**L'accueil du matin** en maternelle et élémentaire s'effectue entre 7h30 et 8h10. L'arrivée est possible sur la totalité de cette amplitude horaire.

#### L'accueil du soir se décompose en 2 temps

##### 1) Le temps péri-éducatif de 16h30 à 17h30

Il s'agit d'un temps de goûter et d'activités, sans possibilité de départ échelonné. En maternelle, le goûter est fourni. Les enfants peuvent fréquenter l'accueil de loisirs et participer aux activités péri-éducatives mises en place par les animateurs ou les inter-

venants extérieurs.

Sur inscription à l'année, ils peuvent bénéficier d'activités proposées par les associations locales dans le cadre des conventions d'occupation des locaux.

En élémentaire, les enfants peuvent également suivre les études surveillées assurées par les enseignants de 16h30 à 18h.

## 2) Le temps d'accueil du soir de 17h30 à 18h30

Il s'agit d'un temps d'accueil durant lequel les parents peuvent récupérer leurs enfants à tout moment. Les enfants participant à des ateliers associatifs dans les locaux peuvent réintégrer l'accueil du soir à 17h30, ceux ayant suivi l'étude surveillée en élémentaire à 18h.



### Le temps méridien

La pause méridienne est un temps éducatif à part entière. Elle se déroule de 11h30 à 13h30. Elle comprend la prise d'un repas et la participation à des ateliers encadrés par l'équipe d'animation. La Mairie est attentive à la qualité et à l'équilibre nutritionnel des repas servis. Elle exige une restauration scolaire responsable, privilégiant qualité, diversité et éducation au goût. Des actions pour développer la consommation de denrées bio, l'éducation au goût et la sensibilisation au gaspillage alimentaire sont organisées toute l'année.

### Les taux d'encadrement sont de :

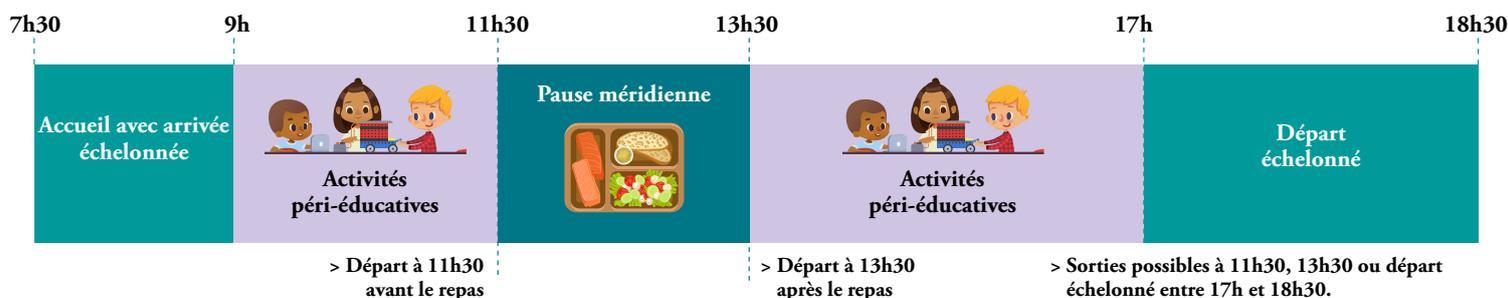
- > 1 animateur pour 17 enfants âgés de moins de 6 ans
- > 1 animateur pour 34 enfants âgés de plus de 6 ans

La Collectivité s'inscrit dans une volonté forte de continuité éducative sur l'ensemble de la journée de l'enfant et détache en maternelle 1 agent de l'éducation pour chaque classe de petite section et de moyenne section, ainsi qu'un agent en élémentaire en appui des équipes d'animation.

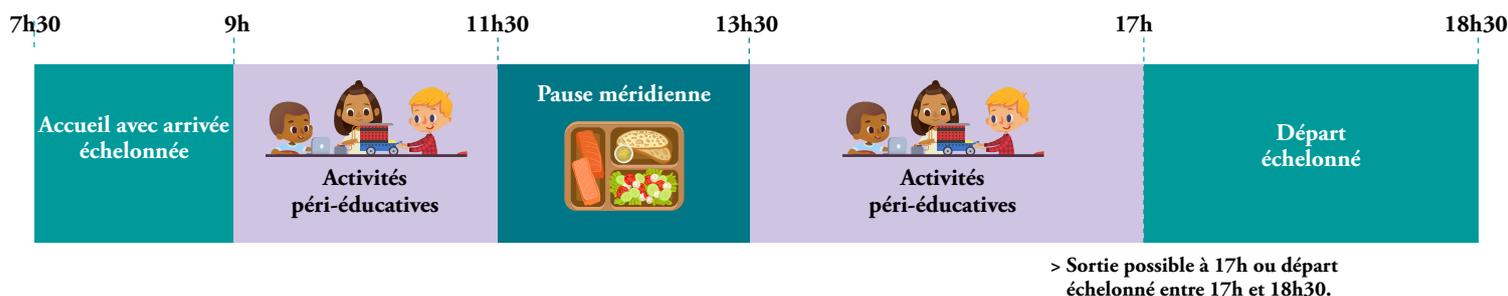
Des intervenants extérieurs proposent également des ateliers aux enfants pendant le temps méridien autour d'activités telles que les échecs, l'espagnol, la découverte du patrimoine, les arts, la nature et le yoga.

## LE TEMPS EXTRASCOLAIRE EN MATERNELLE ET EN ÉLÉMENTAIRE : MERCREDI - VACANCES

### Le mercredi en période scolaire (en matinée ou à la journée)



### Les petites et grandes vacances scolaires (uniquement à la journée)



Les taux d'encadrement sont de :

- > 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans.
- > 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans.

## Les temps extrascolaires

Les équipes d'animation fonctionnent systématiquement autour d'un projet et déclinent des activités artistiques, sportives ou culturelles en lien avec la thématique retenue. Les enfants sont acteurs du projet et force de proposition dans le choix des activités et leur mise en œuvre.

Les activités proposées sont variées, en voici quelques exemples :

Activités proposées	Thématique	Descriptif
Intervention des JADE	<b>La citoyenneté</b>	Toute l'année, en élémentaire, des binômes de volontaires civiques sont intervenus auprès des ALSH élémentaires pour travailler sur des thématiques telles que la démocratie, le droit de vote, les droits et les devoirs des enfants.
Journée Mondiale de l'Environnement	<b>La citoyenneté</b>	Participation à la Journée Mondiale de l'Environnement (JME). Les accueils de loisirs organisent des ateliers de recyclage et proposent une activité autour du développement durable comme le ramassage des papiers dans le quartier ou du jardinage.
Les jardins potagers	<b>La nature et l'environnement</b>	Les enfants de 18 écoles et accueils de loisirs bénéficient d'un kit potager et d'ateliers pédagogiques. Il s'agit d'un kit de jardinage comprenant des carrés potagers installés dans les cours des écoles, des fournitures de jardinage, du terreau, des graines potagères et florales, de l'installation d'un récupérateur d'eau, des interventions d'une animatrice « jardin ». Il s'agit d'un équipement mutualisé entre les directions scolaires et celles des accueils de loisirs qui s'engagent à entretenir les carrés potagers régulièrement
Activités culturelles	<b>La culture et les arts créatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Initiation aux échecs et participation aux tournois organisés par la Ville.</li><li>- Visites guidées du château d'Asnières organisées pour tous les enfants fréquentant les ALSH.</li><li>- Projets artistiques en lien avec des artistes, notamment autour des graffitis et du street art avec découverte de techniques, découverte du land art ou utilisation de matériaux de récupération.</li></ul>
Activités sportives	<b>Le sport</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture de créneaux de piscine à tous les accueils de loisirs.</li><li>- Organisation d'Olympiades.</li><li>- Initiation au handball, au tennis de table, à l'escalade.</li><li>- Ouverture de créneaux de patinoire.</li></ul>

## BILAN ET ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2021

Points forts	Perspectives d'évolution
> La compétence des agents, leur savoir-faire et la motivation.	> L'anticipation du nombre d'enfants fréquentant les temps périscolaires.
> Le partage des locaux favorise la communication et le lien avec l'Éducation nationale pour élaborer des projets communs.	> L'ouverture et la participation aux activités proposées par les autres services, notamment les sports, la culture et la jeunesse.
> L'apport des intervenants extérieurs et des agents de l'éducation sur le temps du midi.	> Stabilité et fidélisation des équipes d'animation.

### AXES STRATÉGIQUES ET ENJEUX 2022-2025

- > Accompagner les équipes à l'organisation d'activités adaptées et flexibles en fonction du nombre d'enfants.
- > Organiser des sessions de partage de compétences pour mutualiser les projets.
- > Évaluer l'impact des taux d'encadrement sur la qualité des activités péri-éducatives.



### > ZOOM SUR DEUX ACTIONS FORTES

<b>Action</b>	<b>Projet « Promenons-nous dans les histoires »</b>
<b>Objectif</b>	Former les équipes d'animation de maternelle à la lecture.
<b>Descriptif</b>	<p>Le projet se déroule sur 2 années (2022-2023 et 2023-2024).</p> <p>1) Formation des animateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion et prise de conscience sur les enjeux de la lecture (sécurité affective et levier d'apprentissage).</li> <li>• Apprendre à conter et à raconter.</li> </ul> <p>Organisation d'ateliers parents/enfants en présence des animateurs. Prêt d'un fonds de livres.</p> <p>2) Écriture collective d'un livre parents/enfants.</p>
<b>Partenaires</b>	Association « Promenons-nous dans les histoires ». Médiathèque municipale.
<b>Évaluation et clefs de la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'animateurs formés.</li> <li>• Participation des familles.</li> <li>• Réinvestissement par les équipes d'animation des compétences de lecteurs/conteurs, notamment pendant les temps d'accueil du matin et les temps calmes.</li> </ul>

<b>Action</b>	<b>Halloween</b>
<b>Objectif</b>	Fédérer les enfants, les familles et les équipes d'animation autour d'un projet commun.
<b>Descriptif</b>	<p>Chaque année, tous les accueils de loisirs sont invités à décorer les structures et à organiser des activités manuelles et des grands jeux sur Halloween. Un thème commun est proposé afin de maintenir une dynamique et entretenir la motivation.</p> <p>Tous les accueils de loisirs reçoivent des citrouilles à décorer et participent ensuite au grand concours des citrouilles.</p> <p>Les accueils de loisirs volontaires fabriquent des décorations qui sont installées dans le hall de mairie.</p>
<b>Partenaires</b>	Service des manifestations publiques.
<b>Évaluation et clefs de la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de tous les enfants.</li> <li>• Implication des équipes et qualité des activités proposées.</li> <li>• Visibilités de l'action pour les familles.</li> </ul>

**État des lieux**

Les équipes d'animation sont composées de 29 directeurs, 17 directeurs adjoints et 270 animateurs, complétées par des vacataires externes. Des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) complètent les équipes d'animation durant la pause méridienne. La Commune est organisée en 4 secteurs, chacun piloté par un coordinateur qui accompagne au quotidien les équipes d'animation.

La Ville d'Asnières-sur-Seine a développé une politique ambitieuse pour faire face aux difficultés de recrutement actuelles des secteurs de l'enfance et de l'éducation. Le métier d'animateur attire difficilement de nouvelles vocations et se trouve confronté à un déficit de légitimité.

La crise sanitaire du COVID-19 a exacerbé ces difficultés. Les arrêts maladie liés au COVID-19 et les protocoles d'isolement des cas contacts ont entraîné des taux d'absentéisme importants. Les accueils ont dû fonctionner en mode dégradé, mettant en difficulté la poursuite des projets d'animation des accueils de loisirs qui ont dû adapter leurs pratiques et fonctionnement au quotidien.

**BILAN ET ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2021**

Points forts	Perspectives d'évolution
> Le maillage associatif et les infrastructures de la commune accessibles aux ALSH.	> L'organisation fractionnée du temps de travail des animateurs.
> Les nombreuses formations proposées aux agents.	> La visibilité et l'attractivité du métier d'animateur.
> L'organisation hebdomadaire du temps de travail des directeurs.	> L'accompagnement des équipes dans la gestion des difficultés (absentéisme, gestion de conflits).
> Les projets d'animation avec les enfants.	
> La politique salariale de la commune avec le 13 <sup>e</sup> mois et l'IFSE.	

**AXES STRATÉGIQUES ET ENJEUX 2022-2025**

**> Valorisation du métier d'animateur**

- Encourager et accompagner les projets pédagogiques fédérateurs : projets de centres, projets de secteurs, projets à l'échelle de la ville, projets inter-services, mini-séjours.
- Développer une culture et des valeurs communes pour favoriser le sentiment d'appartenance à une équipe en encourageant les réunions plénières et les formations thématiques ou de secteurs.
- Renforcer les équipes par la stabilisation des personnels sur plusieurs années dans une même structure.

**> Un plan de formation exigeant et au plus proche des besoins des agents**

- Poursuivre la formation des équipes (Sauveteurs Secouristes au Travail – SST, accueil des enfants en situation de handicap, Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur – BAFA – et brevet d'aptitude aux fonctions de directeur –BAFD, Validation d'Acquis d'Expérience au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – VAE BPJEPS, formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale – CNFPT, préparation aux concours de catégories A, B, C).
- Développer les formations des directeurs et directeurs adjoints aux techniques de management et de gestion d'équipe organisées par les coordinateurs de secteurs.
- Tendre vers une professionnalisation des agents, accompagner les animateurs et directeurs demandeurs vers un parcours d'évolution professionnelle ou vers une mobilité.

**> Favoriser le recrutement des animateurs**

- Solliciter les directeurs pour participer aux commissions de recrutement.
- Assurer une meilleure communication sur la politique de recrutement des animateurs.
- Mettre en place un groupe de réflexion sur l'organisation du temps de travail des animateurs.



## > ZOOM SUR UNE ACTION FORTE

<b>Action</b>	<b>Expérimentation de l'application Web Andjaro</b>
<b>Objectif</b>	Faciliter les remplacements des agents et la sollicitation des vacataires.
<b>Descriptif</b>	<p>Début d'expérimentation : juin 2022.</p> <p>L'application Web Andjaro est un outil de gestion et d'affectation des vacataires externes sur des missions de remplacements courts.</p> <p>Elle permet aux vacataires de renseigner rapidement leurs disponibilités sur leur téléphone. Le service enfance indique les besoins de remplacement dans les différentes structures et procède ainsi rapidement aux affectations correspondantes.</p> <p>Le vacataire et le directeur du centre concerné sont notifiés automatiquement de la mission.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Direction des ressources humaines.</p> <p>Entreprise Andjaro.</p> <p>Direction des systèmes informatiques (DSI).</p>
<b>Évaluation et clefs de la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la Web App par l'ensemble des vacataires externes.</li> <li>• Gain de temps.</li> </ul>

## LA PLACE DES PARENTS ET DES ENFANTS DANS LES PROJETS ET LA CONCERTATION

### État des lieux

Près de 6 000 enfants fréquentent les accueils de loisirs de la ville sur les temps péri et extrascolaires.

### > Simplification et dématérialisation des démarches

Afin de faciliter les démarches des familles, tous les enfants inscrits dans les écoles publiques, sont systématiquement inscrits à l'accueil de loisirs. Tous les enfants peuvent ainsi fréquenter les accueils du matin, la cantine ou les accueils du soir sans démarche supplémentaire des familles. Les accueils sur les temps extrascolaires sont, eux, soumis à une préinscription afin de pouvoir constituer les équipes d'animation dans le respect des taux d'encadrement fixés par la loi. Les familles effectuent l'ensemble de leurs démarches sur l'espace famille dédié « Concerto ».

### > Communication et participation des familles

Tous les accueils de loisirs organisent en début d'année scolaire une réunion d'information à destination des familles. Ces réunions permettent aux parents de rencontrer l'ensemble de l'équipe d'animation. Elles permettent de présenter les locaux, le projet pédagogique, les horaires péri et extrascolaires, l'organisation des activités et les attendus administratifs tels que les PAI ou la fiche sanitaire. Le planning des activités est systématiquement affiché dans un espace dédié à l'entrée de l'accueil de loisirs, permettant ainsi aux familles de prendre connaissance en amont de l'organisation des journées des mercredis et des vacances scolaires. Enfin, tous les accueils de loisirs organisent un évènementiel de fin d'année auquel toutes les familles sont conviées. Ce temps convivial et festif permet aux équipes d'animation de présenter les réalisations effectuées par les enfants et de renforcer la relation avec les familles.

Une communication régulière est assurée avec les associations de parents d'élèves (APE). Les représentants des accueils de loisirs sont invités à participer aux conseils d'école.

### > Les enfants au cœur des préoccupations

Tous les enfants ont participé à la création d'une mascotte dans le but de fédérer et de valoriser la créativité. Dans un premier temps, chaque structure a sélectionné par un vote exprimé par les enfants, un dessin parmi l'ensemble des productions. Dans un second temps, toutes les structures ont pu élire la mascotte qui représentera les accueils de loisirs d'Asnières-sur-Seine.

Un forum des enfants est organisé quotidiennement pour permettre aux enfants d'exprimer leurs points de vue, formuler des demandes et émettre un avis.



## BILAN ET ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2021

Points forts	Perspectives d'évolution
> L'organisation des réunions de rentrée.	> Rendre plus lisibles les différents interlocuteurs. Le partage des locaux avec l'Éducation nationale complexifie l'identification des acteurs par les familles.
> Les panneaux d'affichage permettent aux parents de prendre connaissance des activités proposées.	> Communiquer davantage sur les activités menées au sein des accueils de loisirs.
> Le temps fort de fin d'année est très apprécié des enfants, des familles et des équipes d'animation.	

## AXES STRATÉGIQUES ET ENJEUX 2022-2025



### > Valorisation et communication des actions du centre à destination des familles

- Accompagner les équipes qui le souhaitent à mettre en place un BLOG de l'accueil de loisirs avec un partage régulier de photographies.
- Organiser des journées « accueils de loisirs ouverts » permettant aux parents qui le souhaitent, et dans le respect de la sécurité des enfants, de s'immerger dans le quotidien du centre.
- Mettre en place des conseils de centres, sur le modèle du café des parents, permettant aux familles d'échanger sur des thématiques en lien avec le quotidien de leurs enfants.

### > Rendre l'enfant acteur de son parcours et de ses loisirs

- Faire participer activement les enfants aux choix d'activités et aux projets des accueils de loisirs
- Solliciter les enfants pour effectuer un bilan de leur ressenti et de leurs attentes sur les temps péri et extrascolaires.

## > ZOOM SUR UNE ACTION FORTE

Action	<b>Le Conseil Municipal des Enfants</b>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la démocratie locale et faire vivre les valeurs citoyennes.</li> <li>• Comprendre le fonctionnement d'une élection (aborder des notions telles que le suffrage universel, la démocratie, les conditions de vote, l'organisation d'une élection, etc.).</li> <li>• Faire le lien entre l'engagement des enfants dans cette instance participative, le volet Citoyenneté du Projet Éducatif Territorial et le Parcours citoyen intégré au socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'élève.</li> <li>• Renforcer la démocratie participative au sein de la Ville d'Asnières-sur-Seine.</li> </ul>
Descriptif	<p>Avec le Conseil municipal des collégiens (CMC) et le Conseil communal des jeunes (CCJ), la Ville d'Asnières-sur-Seine se montre toujours aussi soucieuse de consulter et d'écouter les propositions des jeunes.</p> <p>Pour la rentrée scolaire 2021/2022, la Ville a décidé d'étendre cet apprentissage actif de la démocratie aux écoles élémentaires en proposant un Conseil Municipal des Enfants (CME). Ces instances de démocratie locale sont très actives et proposent de très belles initiatives qui font honneur à la ville comme les « Chariots Solidaires ».</p> <p>Une présentation de cette nouvelle instance a été faite aux élèves de CM1 entre le 9 et le 17 mai 2022, en présence de leur enseignant et avec l'accord de l'Inspectrice de circonscription. À cette occasion, les enfants se sont vu remettre un dossier de candidature, une charte de fonctionnement et une carte électorale pour participer aux élections.</p> <p>Cette instance donnera la possibilité aux enfants asniérois scolarisés en CM1 dont le mandat sera de deux ans de s'exprimer sur la vie de leur ville et d'émettre des propositions tant en matière de culture et sport que de projets en matière de développement durable, d'égalité fille-garçon, de lutte contre le harcèlement scolaire et les discriminations ou de solidarité, etc. L'élection aura lieu à partir du 7 juin sur l'ensemble des écoles élémentaires de la Ville. Une cérémonie d'investiture des enfants élus aura lieu le 28 juin en présence de l'équipe municipale et des équipes éducatives pour inaugurer leur lancement de leur mandat et leur remettre symboliquement leur écharpe.</p>
Partenaires	Éducation nationale, services municipaux, tissu associatif local.
Évaluation et clefs de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de projets qualitatifs portés par les jeunes représentants sur des thématiques telles que le développement durable, le harcèlement scolaire, la promotion de l'égalité fille-garçon, etc.</li> <li>• Échanges et coopération entre les jeunes des différentes instances (CME, CMC et CCJ) pour proposer une nouvelle manière de concevoir et décliner des politiques publiques enfance-jeunesse.</li> </ul>

### État des lieux

En 2021, 90 enfants en situation de handicap ont été accueillis au sein des accueils de loisirs municipaux, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente. L'ensemble des 32 accueils de loisirs accueille des enfants en situation de handicap. Les centres dont l'école dispose d'un dispositif ULIS peuvent accueillir jusqu'à 11 enfants. Pour compléter les équipes d'animation, 8 AESH travaillant sur le temps scolaire interviennent également sur le temps périscolaire, notamment sur la pause méridienne. Afin d'accompagner les équipes et les familles, la direction de l'enfance a identifié une coordinatrice référente handicap pour l'ensemble des accueils de loisirs.

### > Formation des équipes

La formation des équipes est une priorité de la Commune. C'est pourquoi, 160 animateurs ont bénéficié d'une formation dispensée par le SAIS pour 2022 autour des thématiques suivantes :

<p>Trouble du spectre de l'autisme avec ou sans trouble du comportement : théorie et étude de cas</p>	<p>Trouble du comportement avec ou sans violence</p>	<p>Trisomie 21 et handicap mental</p>	<p>Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité</p>
---	--	---------------------------------------	--

Des directeurs volontaires ont également participé aux formations du SAIS sur les « troubles du comportement et analyse de cas ». La coordinatrice référente handicap participe aux formations « troubles du comportement » organisées par l'école de la protection de l'enfance.

### > L'accueil des familles

Un livret d'accueil à destination des parents d'enfants en situation de handicap a été déployé sur l'ensemble des centres. Il est présenté à la famille et complété conjointement avec le directeur de la structure.



Ce livret permet :

- d'accueillir l'enfant en situation de handicap dans des conditions adaptées,
- de définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires extérieurs...),
- de suivre et faire évoluer l'accueil de l'enfant.

Il s'organise sous forme de fiches :

**Fiche 1 :** Informations administratives sur l'enfant.

**Fiche 2 :** Accord et engagements des partenaires.

**Fiche 3 :** Outil d'évaluation de la situation de l'enfant.

**Fiche 4 :** Aménagements nécessaires à l'accueil.

## BILAN ET ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2021

Points forts	Perspectives d'évolution
> Amorce d'un plan de formation.	> Recrutement des AESH en lien avec l'Éducation nationale.
> Volonté forte de recruter des AESH.	> Liaison entre l'Éducation nationale et les équipes d'animation (participation aux équipes éducatives, accueil conjoint des familles, mutualisation des compétences).
> Accueil de tous les enfants en situation de handicap et mise en place d'un protocole d'accueil avec les familles.	> Prise en charge des enfants à besoins spécifiques, notamment durant la pause méridienne.

## AXES STRATÉGIQUES ET ENJEUX 2022-2025



### > Enrichir les partenariats en identifiant les ressources et en mutualisant les compétences (IME, CCAS, CMP, SESSAS, PE spécialisés)

- Développer une banque de ressources.
- Organiser des temps d'observation mutuels.
- Poursuivre le plan de formation amorcé en 2022.
- Favoriser les temps de rencontres et d'échanges inter-catégoriels.

### > Approfondir la prise en compte du parcours de l'enfant dans sa globalité

- S'inscrire dans une démarche collaborative avec familles, équipe d'animation et Éducation nationale.
- Mettre à disposition des ressources à destination des familles.
- Prendre en compte le parcours de l'enfant sur l'ensemble des temps (participation si nécessaire aux équipes éducatives).
- Aider les familles à identifier les différents interlocuteurs.
- Faciliter et encourager le recrutement d'AESH et de personnels éducatifs spécialisés sur les temps péri et extrascolaires.

## > ZOOM SUR UNE ACTION FORTE

<b>Action</b>	<b>Formation commune</b> <b>« Accueil des enfants en situation de handicap »</b>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les équipes à la prise en charge des enfants en situation de handicap.</li> <li>• Développer une culture partagée.</li> </ul>
<b>Descriptif</b>	<p>Durée : 2023-2024 Public : ATSEM / AESH / animateurs référents</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identification des besoins et des contenus de formation.</li> <li>2) Inscription au plan de formation des agents 2023-2024.</li> <li>3) Participation à la formation.</li> </ol>
<b>Partenaires</b>	Éducation nationale – Inspection d'Asnières-sur-Seine DSDEN des Hauts-de-Seine – Coordination du PIAL
<b>Évaluation et clefs de la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants.</li> <li>• Évolution des pratiques.</li> </ul>

## LA PRÉVENTION ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

### État des lieux

Améliorer la santé des enfants, développer des actions en matière de prévention et créer un cadre favorisant le bien-être sont les objectifs incontournables du Projet Éducatif de Territoire d'Asnières-sur-Seine. Ces objectifs ambitieux nécessitent la convergence des actions menées sur le territoire en faveur des enfants.

En partenariat avec la direction des affaires sociales et de la santé, des astreintes sont assurées par les infirmières scolaires tous les mercredis. Des actions de prévention, sous forme d'ateliers autour de la tolérance et du vivre ensemble, du harcèlement et des réseaux sociaux, ainsi que des violences physiques et orales sont menées auprès des enfants des accueils de loisirs situés essentiellement dans les quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV).

Le temps du repas est identifié comme un temps pédagogique permettant d'assurer le bien-être et la santé des enfants. En partenariat avec les services de l'éducation, des événements sont organisés régulièrement par le prestataire de services pendant la pause méridienne pour favoriser la découverte des aliments, l'éducation au goût et à la diversité alimentaire.



En maternelle, un goûter équilibré est fourni aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs. Les salles de restauration sont mises à disposition des équipes d'animation pour permettre aux enfants de prendre leur collation dans les meilleures conditions. En partenariat avec France Agrimer, des séances de dégustation de fruits sont organisées sur l'ensemble des ACM, ainsi que des ateliers de confection de paniers de fruits et de légumes pour les élémentaires et de memory sur les fruits et légumes pour les maternelles.

La crise sanitaire du Covid-19 et la plan Vigipirate ont exacerbé les difficultés rencontrées par les équipes pour mettre en œuvre des actions de prévention. En effet, les protocoles sanitaires et les confinements successifs ont freiné le déploiement des projets pédagogiques. Les sorties ont été suspendues pendant près de deux ans, nécessitant une réorganisation importante des activités et des modalités d'accueil.

Une assistante sociale est présente et disponible pour les équipes dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV).

### BILAN ET ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2021

Points forts	Perspectives d'évolution
> Travail partenarial (Éducation nationale, direction de l'enfance, direction de l'éducation).	> Amélioration de la communication entre les différents partenaires.
> Stabilité des équipes permettant de pérenniser les actions et d'assurer le suivi des enfants.	> Instauration de réunions entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes.
> Actions de prévention des violences déployées sur certains centres.	> Construction de projets communs école / accueil de loisirs.
	> Formation des équipes.

### AXES STRATÉGIQUES ET ENJEUX 2022-2025

- > **Les équipes d'animation ont constaté que certains enfants ne prenaient pas de petit déjeuner le matin. La Municipalité a engagé une réflexion en partenariat avec l'Éducation nationale sur la mise en œuvre de petits déjeuners offerts aux enfants des écoles situées prioritairement en réseau d'éducation prioritaire (REP) et en quartier prioritaire politique de la ville (QPV).**
- > **Les actions de prévention, sous forme d'ateliers autour de la tolérance et du vivre ensemble, le harcèlement et les réseaux sociaux, ainsi que des violences physiques et orales doivent être déployées sur l'ensemble des centres de la ville. Les classes d'âges prioritaires doivent être identifiées et un programme de formation par thématiques sera organisé. D'autres partenaires tels que les services municipaux de santé seront également sollicités pour organiser des actions de prévention auprès des enfants et des équipes d'animation.**
- > **Former les équipes aux problématiques du harcèlement et des réseaux sociaux.**
- > **Accompagner et former les équipes à la mise en place d'activités auprès des enfants sur la gestion des émotions et la gestion de conflits. Par exemple, le jeu des 3 figures et la mise en place d'enfants médiateurs sont des pistes d'actions à proposer.**
- > **Instaurer des rencontres régulières, à hauteur de trois fois par an, entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes. Encourager la mise en place de règles de vie communes, d'une charte d'utilisation de la cour d'école et des actions de prévention de la violence et du harcèlement en commun. Le partage d'une culture commune et la communication entre les équipes référentes est essentiel pour s'assurer du suivi des situations complexes.**



## > ZOOM SUR DEUX ACTIONS FORTES

<b>Action</b>	<b>Accueil des futurs enfants de petite section</b>
<b>Objectif</b>	Organiser l'accueil des futurs enfants de PS de moins de 3 ans.
<b>Descriptif</b>	<p>Pendant la période estivale, les ACM accueillent des enfants de moins de 3 ans qui seront scolarisés en PS à la rentrée. Afin d'assurer le bien-être de ces très jeunes enfants, un protocole d'accueil est instauré.</p> <p><b>La communication aux familles</b> se fait en 2 étapes, en amont de l'arrivée de l'enfant dans la structure, avec une réunion d'information organisée par secteur puis une porte ouverte du centre avec l'enfant et ses parents.</p> <p><b>Formation des équipes</b> Les équipes d'animation sont préparées et formées aux besoins spécifiques des moins de 3 ans (projet pédagogique et activités spécifiques, rythme chronobiologique, organisation de l'espace, sécurité physique et affective). La formation est assurée par une éducatrice jeunes enfants (EJE), une infirmière, un conseiller pédagogique de circonscription (CPC) et l'équipe de la direction de l'enfance. Dans chaque centre accueillant des enfants de moins de 3 ans, un animateur référent est nommé.</p>
<b>Partenaires</b>	Éducation nationale (CPC, IEN, professeur des écoles de TPS/PS). Direction de la petite enfance (EJE, infirmière). Direction de l'éducation (ATSEM) - PMI - SDJES.
<b>Évaluation et clefs de la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants accueillis.</li> <li>• Participation des familles aux réunions d'information et aux portes ouvertes.</li> <li>• Qualité des activités et de l'accueil des moins de 3 ans dans les ACM.</li> </ul>

<b>Action</b>	<b>Formation des équipes d'animation</b>
<b>Objectif</b>	Accompagner les acteurs locaux dans la mise en place d'actions de prévention santé auprès des enfants et des familles.
<b>Descriptif</b>	<p>Le programme « Vivons en Forme » permettra de déployer des actions de formation pour les animateurs et directeurs des ACM de la Ville. Ces actions porteront sur les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à l'importance du sommeil, repérer les signes de fatigue et les conditions pour bien dormir.</li> <li>• Aider les enfants à mieux gérer leurs émotions, prendre du recul sur des situations et mieux communiquer avec les autres.</li> <li>• Sensibiliser les acteurs locaux à l'importance du bien bouger au quotidien.</li> </ul> <p>Dans chaque équipe, un ou plusieurs animateurs seront identifiés pour suivre ces formations et faire le relais auprès de ses collègues. Lors des formations, les agents pourront se familiariser avec des aspects théoriques, découvrir des outils et des mises en pratique.</p>
<b>Partenaires</b>	Association « Vivons en forme ».
<b>Évaluation et clefs de la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents participant aux formations.</li> <li>• Mise en place des activités présentées en formation et exploitation des outils.</li> </ul>

## V. LE PLAN MERCREDI

Depuis 2018, la Commune d'Asnières-sur-Seine a intégré le Plan Mercredi au Projet Éducatif Territorial. La Ville affirme ainsi sa volonté d'inscrire son projet éducatif dans une dynamique partenariale et de complémentarité éducative.

Le parcours de l'enfant doit être pris en compte dans sa globalité. Le temps du mercredi est un temps spécifique qui doit veiller au respect du rythme de l'enfant, à ses envies, à sa fatigue tout en proposant des activités éducatives ambitieuses et stimulantes.

### LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

#### > Développer la complémentarité éducative

Le temps du mercredi s'inscrit au cœur de la semaine de l'enfant et doit lui permettre de se reposer et de participer à des activités sportives, culturelles ou artistiques. Il s'agit d'un temps éducatif de loisirs qui doit permettre à l'enfant de s'épanouir, de développer des compétences et de construire son rapport aux autres. Ce temps vient en complément du temps de classe et doit s'inscrire dans une continuité et une complémentarité.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui décline les savoirs fondamentaux que tout élève doit savoir maîtriser à la fin de sa scolarité s'organise autour de 5 domaines :

- les langages pour penser et communiquer,
- les méthodes et outils pour apprendre,
- la formation de la personne et du citoyen,
- l'observation et la compréhension du monde,
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces domaines doivent constituer une culture commune partagée avec les acteurs de l'Éducation nationale. Les projets d'animation et les projets d'école doivent ainsi être construits en complémentarité. La participation des équipes d'animation à des temps communs de construction de projets avec les équipes enseignantes est essentielle pour s'assurer de la continuité éducative. Les parents demeurent les acteurs privilégiés. Ils doivent être associés et consultés régulièrement.

Leviers d'action :

- Les réunions de rentrée parents/équipes d'animation.
- L'affichage des plannings et la communication aux familles.
- L'organisation de portes ouvertes et de temps festifs.

### > Favoriser l'inclusion

Avec une volonté affirmée de continuité éducative, l'accueil du mercredi prend en compte l'ensemble des enfants. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap sont intégrées dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs collectifs pour mineurs (ACM).

L'accueil de l'enfant est anticipé et préparé en amont avec la famille. Un temps de rencontre est mis en place pour évaluer les besoins spécifiques de l'enfant et anticiper les aménagements éventuels en fonction des possibilités des équipes et des locaux. Un livret d'accueil regroupant les informations administratives, les partenaires et les aménagements éventuels est remis à la famille.

Les équipes sont sensibilisées à l'accueil et à la prise en compte des besoins spécifiques des enfants. Un plan de formation est déployé en ce sens à destination de l'ensemble des équipes. Un coordinateur référent est dédié à l'accompagnement des équipes et des familles.

L'Éducation nationale, partenaire privilégiée est associée et consultée, notamment pour le recrutement des accompagnements des élèves en situation de handicap (AESH) les mercredis.

### > Construire des partenariats

La qualité des activités éducatives proposées aux enfants lors des temps du mercredi est au cœur des préoccupations. Les projets d'animation doivent proposer des activités artistiques et culturelles, sportives et axées autour du développement durable et de l'environnement. Les partenariats instaurés doivent permettre de renforcer la qualité de l'offre éducative, de diversifier les activités et d'accompagner le développement des projets.

Afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un maximum d'activités de qualité, la Ville a mis en place une convention d'occupation des locaux lors des temps du mercredi en mettant les établissements scolaires à disposition d'associations locales. Les enfants peuvent ainsi fréquenter les ACM et suivre les activités proposées par ces associations.

Le savoir nager est une priorité nationale et est au cœur des enseignements obligatoires. En complémentarité avec l'Éducation nationale, la direction des sports met à disposition des créneaux d'utilisation de la piscine municipale pour les ACM.

Des activités culturelles sont proposées et accessibles aux enfants : la micro-Folie à la médiathèque Alexandre Jardin, le théâtre Armande Béjart, le cinéma LAlcazar, la bibliothèque.

### > Faire pleinement participer les enfants

Il est essentiel de faire participer les enfants au projet d'animation. Les enfants doivent être co-constructeurs et acteurs du choix des activités proposées. Leurs besoins physiques, sociaux, affectifs et intellectuels, selon leur âge, doivent être pris en compte. La journée du mercredi doit permettre de consolider les compétences des enfants et de développer les compétences sociales fondamentales :

- Estime de soi.
- Avoir de l'empathie pour les autres.
- Savoir gérer ses émotions.
- Savoir gérer son stress.
- Savoir résoudre les problèmes.
- Savoir prendre des décisions.
- Avoir une pensée créatrice.
- Avoir une pensée critique.
- Savoir communiquer efficacement.
- Être habile dans les relations interpersonnelles.

Chaque centre doit ainsi mettre en place un temps dédié permettant de recueillir la parole des enfants. « Le forum » est ainsi un moment spécifique ritualisé et institué dans l'organisation de la journée du mercredi. Les animateurs régulent ce temps de parole

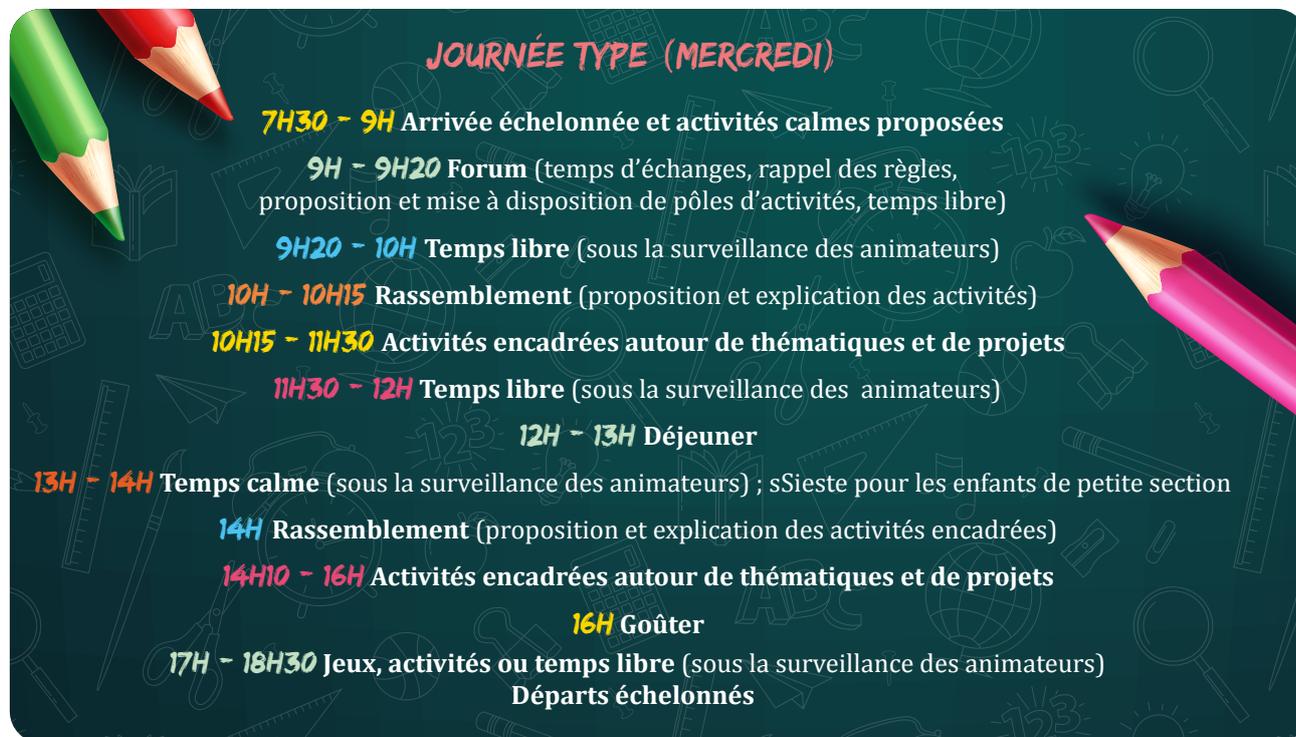


et d'échanges et recueillent les besoins et remarques des enfants.

En amont de la rédaction des projets, les équipes d'animation recueillent les besoins et envies des enfants. Les propositions des enfants sont intégrées dans le projet et dans la conception des activités.

## L'ORGANISATION

Depuis septembre 2018, la journée du mercredi est habilitée par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en complet de 7h30 à 18h30.



Les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants et de la durée de l'accueil de loisirs.

> 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans.

> 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

### > Participation des familles

Un espace citoyen est accessible à tous et permet aux familles d'effectuer toutes leurs démarches en ligne (inscription et facturation). De plus, chaque accueil de loisirs dispose d'un espace d'affichage extérieur pour informer les familles des démarches, horaires et programmes des activités.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et permettent de tenir compte des revenus des familles afin d'assurer l'accessibilité à tous les enfants. Les règles d'application du quotient familial sont fixées par la décision du Maire relative à la fixation des tarifs des activités péri et extrascolaires.

### > Les moyens humains

#### Les animateurs

Les animateurs interviennent pour encadrer et animer les ateliers lors des temps périscolaires et extrascolaires. Les équipes d'animation sont organisées et stables sur l'ensemble de l'année scolaire. Les compétences des animateurs sont essentielles à la mise en œuvre du plan mercredi. Les animateurs référents sont titulaires du BAFA ou du BAFD. Les équipes peuvent être complétées par ces animateurs en cours de formation ou des stagiaires.

Des AESH prennent en charge des enfants en situation de handicap et des intervenants associatifs viennent également en appui des équipes pour proposer des activités :

- Échecs.
- Danse.
- Anglais.
- Espagnol.
- Découverte du patrimoine.
- Arts et nature.
- Yoga.

### Les directeurs d'accueil de loisirs pour mineurs

Les 29 directeurs et 17 directeurs adjoints assurent la gestion du projet pédagogique, l'organisation des plannings des équipes, le management et l'accompagnement des animateurs, la gestion financière et administrative.

Ils s'assurent de l'application opérationnelle des grandes orientations de la municipalité et sont garants de la qualité des activités proposées les mercredis.

### Les coordinateurs

La Ville d'Asnières-sur-Seine se compose de 4 secteurs, placés chacun sous la responsabilité d'un coordinateur. Les coordinateurs disposent de missions administratives et d'encadrement. Ils assurent au quotidien la gestion des effectifs et le suivi des personnels d'animation. Ils managent les équipes de direction d'ACM, animent des réunions d'équipe, accompagnent la rédaction et la mise en œuvre des projets.

### > Les locaux

Les activités ont lieu essentiellement au sein des accueils de loisirs situés dans l'enceinte des établissements. Elles peuvent également se dérouler dans les salles informatiques dédiées, les salles de motricité, les bibliothèques centres de documentation (BCD), en accord avec la direction scolaire.

Les accueils de loisirs bénéficient par ailleurs des équipements municipaux (parcs et jardins, gymnases, patinoire, piscine, terrains sportifs, espace Concorde-Francis Delage, petit et grand théâtre, médiathèque, etc.).

Des sorties sont régulièrement organisées dans différents lieux du département ou de la région dans le respect des consignes de sécurité en vigueur.

### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique.

Elles sont organisées autour d'une thématique, d'un projet et d'une période identifiée. La participation aux activités est fondée sur le libre choix de l'enfant.



Thématique	Exemple d'activités proposées	Objectifs	Descriptif
Culturelle	<b>Les échecs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer ses capacités de mémorisation, de raisonnement et d'anticipation.</li> <li>• Respecter les règles et autrui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation aux échecs.</li> <li>• Perfectionnement.</li> <li>• Intervention d'animateurs spécialisés.</li> <li>• Participation à des tournois.</li> </ul>
Artistique	<b>Ateliers de land art</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des matériaux en fonction des saisons.</li> <li>• Développer l'imaginaire et la créativité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabriquer et construire des œuvres éphémères en utilisant des matériaux glanés.</li> </ul>
Manuelle	<b>Fabrication d'œuvres en volume</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir des pratiques artistiques variées.</li> <li>• Développer le geste graphique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les grands événements, construire collectivement des objets, personnages ou décors qui participeront à une œuvre collective en lien avec le projet.</li> </ul>
Environnementale	<b>Le jardinage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à la biodiversité.</li> <li>• Prendre conscience du développement des plantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantations.</li> <li>• Entretien du jardin.</li> <li>• Réutilisation de matériaux pour la construction de jardinières.</li> </ul>
Numérique	<b>Déploiement de tablettes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier les enfants de cycle 3 au codage et à la programmation.</li> </ul>	
Citoyenne	<b>Action de prévention autour du handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à la différence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec des associations d'handisport pour organiser des rencontres sportives.</li> </ul>
Sportive	<b>Multisport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner vers l'apprentissage de la pratique.</li> <li>• Coopérer.</li> <li>• Respecter et s'appropriier les règles de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des initiations sportives : escalade, handball, tir à l'arc, accrosport, etc.</li> <li>• Développer des rencontres sportives, sous forme d'olympiades, inter-centres de loisirs, en lien avec le direction des sports.</li> </ul>



## VI. Les clés de la réussite

### DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE PARTICIPATION

#### • L'organisation d'un suivi et de pilotage du PEDT

Face aux enjeux éducatifs et sociaux, les acteurs institutionnels confirment l'importance d'une gouvernance de projet bâtie sur des principes d'engagement réciproque entre les principaux acteurs institutionnels signataires.

C'est pourquoi, deux instances de suivi et de pilotage sont mises en place afin de faciliter le suivi optimal du PEDT, d'assurer le lien avec les acteurs et contribuer à l'évaluation par la mise en place de critères et d'indicateurs.

Il s'agit de définir des missions confiées à chacun de ces comités :

**a/ Comité de pilotage restreint (COPIL restreint)** en sa qualité **d'instance technique interne** composée des directions de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports, des services municipaux de la santé et du CCAS, de la petite enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Elle est co-pilotée par la directrice générale adjointe enfance, famille et solidarités et l'adjointe au Maire déléguée à l'enfance et l'éducation.

Son rôle est de suivre l'état d'avancement de PEDT, de ses actions et de leurs évaluations, d'adopter les éventuels ajustements nécessaires et de préparer les COPIL.

**b/ Comité de pilotage (COPIL)** en sa qualité **d'instance partenariale technique et politique**. Elle est composée des :

- membres du COPIL restreint ;
- partenaires de la Ville : les représentants de l'Inspection académique, de la CAF et des services de la SDJES.

Son rôle est d'élaborer la stratégie de territoire, de fixer les ambitions, de définir les moyens communs et d'engager durablement les acteurs, les institutions et les associations qu'ils représentent dans une démarche collective favorisant la réussite éducative de tous les enfants. Le comité de pilotage validera annuellement le plan d'actions et l'évaluation intermédiaire et finale du PEDT.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé, portant sur des enjeux et axes d'interventions prioritaires, des contractualisations spécifiques peuvent être envisagées et signées de manière à mettre en synergie les moyens des différents acteurs.

Cette organisation générale repose d'abord, et avant tout, sur des liens de coopération et d'engagement des acteurs. Ces derniers favorisent et encouragent la mobilisation de toute la communauté éducative et sa nécessaire territorialisation pour mieux déployer le PEDT en permettant aux acteurs de terrain de reprendre toute leur place dans les étapes de la co-éducation.

#### • L'approche territoriale

Les actions ne s'orientent pas de la même manière sur l'ensemble de la ville.

En effet, les consultations et bilans d'activités montrent que certains secteurs nécessitent des points d'attention plus accentués que d'autres. Elles nous conduisent à tenir compte des publics, des territoires et des thématiques prioritaires de manière durable et solidaire.

Cette réflexion doit tendre vers un projet qui s'inscrit dans la proximité et vers la territorialisation tout en s'appuyant sur l'expertise de terrain des professionnels ou d'usage des habitants.

Pour ce faire, les services municipaux s'organisent afin d'être au plus près des besoins et mieux agir sur les priorités éducatives. Ils se déploieront dans ce PEDT, à échéance 2025, autour d'équipes éducatives de territoire dont les orientations principales seront de :

- Prendre en compte les besoins couverts, non couverts et les attentes des publics.
- Mettre en synergie les compétences et ressources pour rendre l'action publique et collective plus efficace.
- Mettre en place une veille éducative permanente.
- Prioriser et planifier les actions à mettre en place.

Dans cet esprit, le PEDT de la Ville d'Asnières-sur Seine ne peut rester figé, il fait en sorte de s'adapter aux réalités du territoire et à ses priorités de manière permanente et durable.

#### • La reconnaissance de la place des acteurs

À ces comités techniques, s'ajoute une participation de l'ensemble des acteurs du territoire : à titre d'illustration, seront renforcés, les espaces de dialogue, d'échanges et de concertation avec les parents et les représentants des parents d'élèves, les enfants et les jeunes en lien avec les instances représentatives locales.

Les critères doivent permettre d'apprécier le degré d'atteinte des résultats et des objectifs. Il s'agit des repères que l'on choisit. Ils font l'objet d'une vision commune dont les ambitions sont partagées par les acteurs signataires du PEDT.



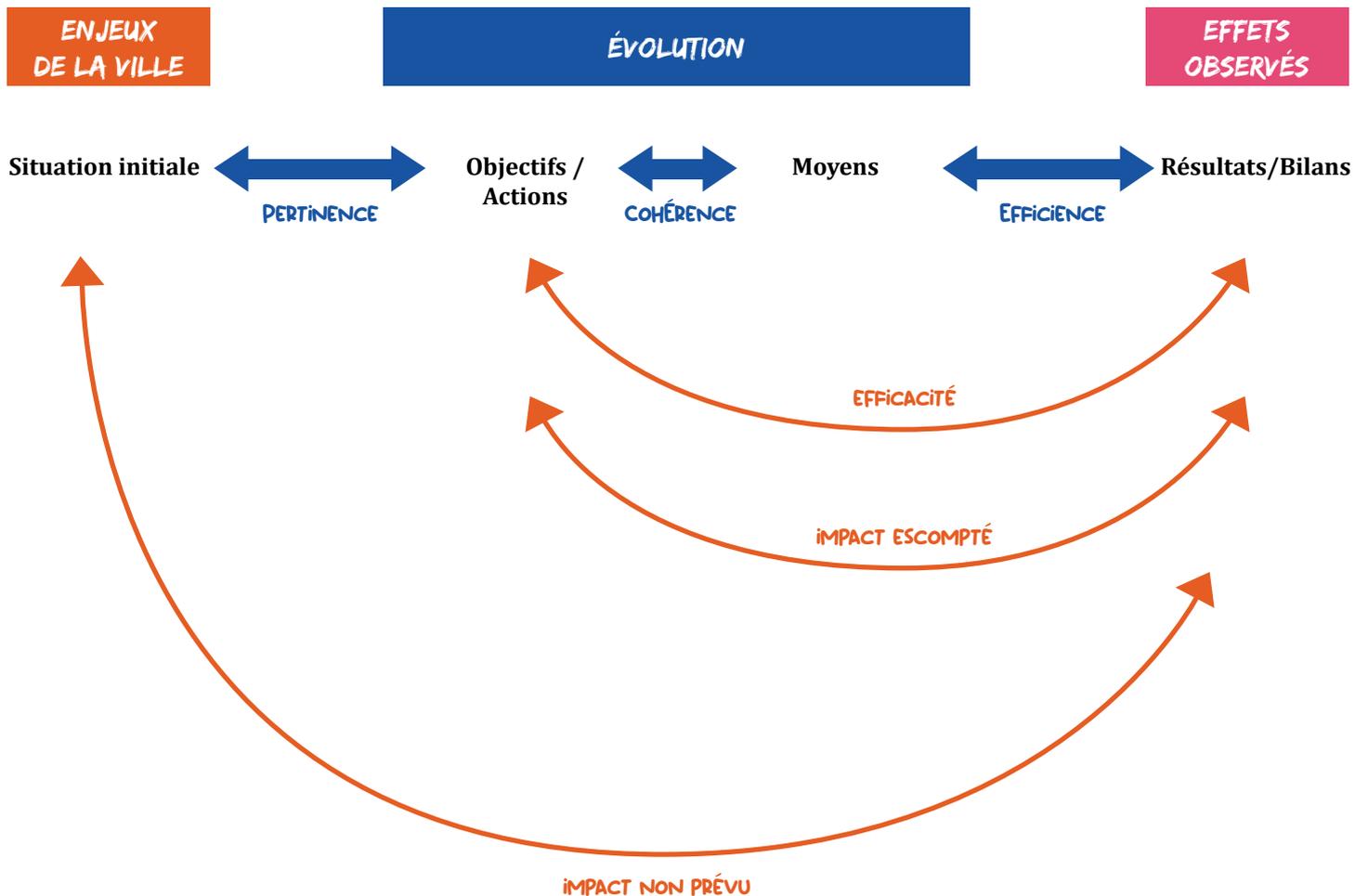
Enjeux	Critères d'appréciation
<p><b>1/ La qualité des activités péri et extrascolaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la diversité de l'offre éducative.</li> <li>• Créer des passerelles entre les associations, institutions culturelles et les accueils de loisirs.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiatiser et vulgariser les pratiques d'excellence.</li> </ul> </li> <li>• Créer des initiatives communes école accueil de loisirs-APE-associations.</li> <li>• Augmenter les projets liés à l'environnement et à la pratique du numérique.</li> <li>• Créer des conditions d'accueil de qualité dans les lieux dédiés à l'enfance et plus particulièrement pour les enfants de 3 et 6 ans (en entrée à l'école).</li> </ul>
<p><b>2/ L'attractivité des métiers de l'animation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les taux d'encadrement sur les temps périscolaires.</li> <li>• Rendre plus attractifs les métiers de l'animation en valorisant les parcours, les contrats et la formation.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les départs en formation et la promotion interne sur les postes à responsabilités.                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les parcours de VAE BPJEPS ou autres...</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Mieux accueillir l'expression des difficultés et des propositions des agents relatives à leur poste ou parcours individuel.</li> </ul>
<p><b>3/ La place des parents et des enfants dans les projets et la concertation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la place des parents dans la réflexion du projet, de son suivi et de son évaluation.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les espaces de dialogue et d'échanges.</li> </ul> </li> <li>• Créer des temps de concertation et de co-construction concernant les projets destinés au public enfance et famille.</li> </ul>
<p><b>4/ L'accueil des enfants en situation de handicap</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre de départs en formation pour sensibiliser et former des agents à l'observation et à l'accompagnement individuel.</li> <li>• Créer des espaces d'échanges d'informations entre partenaires.</li> <li>• Prises d'initiatives entre la Ville et l'Éducation nationale pour initier des actions communes.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la coordination des acteurs et les liens avec les PIAL pour améliorer les conditions d'accueil sur les temps périscolaires.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>5/ La prévention et le bien-être des enfants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à des professionnels de terrain d'observer et de repérer des situations complexes.</li> <li>• Créer des temps d'échanges de pratiques entre acteurs.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les actions passerelles à 3, 6 et 12 ans.</li> </ul> </li> <li>• Mieux s'appuyer sur les ressources partenariales pour sensibiliser, former, agir et innover.</li> <li>• Créer un partenariat Ville-Éducation nationale-Département-Associations dans le champ de la prévention primaire, notamment dans le champ de la prévention du harcèlement et des violences physiques et sexuelles.</li> </ul>
<p><b>AXE TRANSVERSAL</b></p> <p><b>6/ La gouvernance et l'animation territoriale du PEDT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des diagnostics territoriaux alimentent l'analyse de terrain et son évolution.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des outils de pilotage aident à la décision du COPIL.</li> </ul> </li> <li>• Les résultats sont partagés avec les acteurs lors de réunions de bilans.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des instances techniques alimentent la gouvernance, le pilotage et l'animation du PEDT.                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une rencontre annuelle des acteurs institutionnels, associatifs et usagers est mise en place périodiquement.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Les usagers sont associés régulièrement à différents temps de consultation et/ou de décisions.</li> <li>• Des équipes éducatives de territoire sont déployées par étapes jusqu'en 2025.</li> </ul>

## UNE ÉVALUATION CONSTANTE

Dans un souci de cohérence, la Ville, qui cherche à améliorer sans cesse son action, conçoit la démarche du Projet Éducatif Territorial et de l'évaluation à l'instar de toutes les politiques publiques.

Elle propose un outil d'évaluation adapté au projet avec une méthode qui permet de le piloter, l'adapter et l'améliorer tout en appréciant simultanément la cohérence, l'efficacité et l'impact des actions.

Ci-dessous, il est présenté la structuration de cette méthode.





## ANNEXE 1

### SPORT SCOLAIRE Année scolaire 2021-2022

#### Organisation du sport dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

La Ville d'Asnières-sur-Seine, de sa propre initiative et sans aucune obligation, conformément à sa politique sportive prônant notamment le sport pour tous, met à la disposition de l'Éducation nationale ses moyens matériels et humains pour l'accompagner dans l'organisation du sport dans les écoles asniéroises tout au long de l'année (soit l'équivalent de 12 éducateurs sportifs municipaux mobilisés à temps plein - hors maîtres-nageurs - pour encadrer le sport scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques).

Sur le temps scolaire (8h30-11h30 et 13h30-16h30), la priorité d'accès aux installations sportives municipales est donnée au sport scolaire. Chaque classe d'élémentaire bénéficie d'une activité sportive encadrée par un éducateur sportif municipal une fois par semaine tout au long de l'année et chaque classe de GS de maternelle bénéficie d'un cycle d'une activité sportive encadrée au cours de l'année scolaire.

#### Rentrée scolaire 2021-2022

Pour les élémentaires (soit plus de 200 classes) :

- chaque trimestre, une activité sportive différente proposée au cours d'un cycle de 10 séances d'une heure,
- priorité faite aux installations sportives proches des écoles pour limiter les déplacements en car,
- activités encadrées par les éducateurs sportifs municipaux du 13/09/2021 au 10/06/2022,
- présentation du dispositif et du programme à l'ensemble des écoles du 6 au 10 septembre 2021,
- organisation des Olympiades édition 2022 du 13 au 24 juin 2022 (sensibilisation au handisport),
- toutes les classes élémentaires bénéficieront de la mise à disposition d'un intervenant qualifié durant les 30 séances de l'année scolaire.

#### Répartition des activités terrestres

Grandes sections maternelles : développement corporel & motricité (1 cycle d'initiation encadrée par

un éducateur sportif municipal au cours de l'année scolaire).

CP : athlétisme, patinage et natation ou jeu d'opposition (judo ou lutte).

CE1 : natation, jeu d'opposition (judo ou lutte), sport collectif (flag, volley, basket ou handball)

CE2 : escrime, création artistique (danse ou accrosport), athlétisme ou sport collectif (flag, volley, basket ou handball).

CM1 : patinage ou création artistique (danse, accrosport ou breakdance), jeu d'opposition (taekwondo, lutte ou judo), jeu de raquette (tennis ou badminton).

CM2 : natation ou jeu d'opposition (lutte ou judo), sport collectif (flag, volley, basket ou handball), athlétisme.

#### Répartition des activités aquatiques

3 séquences (au cours de la scolarité en élémentaire) pour les élèves des Hauts d'Asnières (CP, CE1 et CM2).

2 séquences pour les autres secteurs :

- CE1, CM2 pour les autres QPV (Voltaire et Aulagnier).
- CP, CE1 pour les autres élèves.

#### Répartition du patinage

2 séquences (au cours de la scolarité en élémentaire) pour les élèves des Hauts d'Asnières (CP, CM1)

1 séquence pour les autres secteurs (CP).

En complément, quelques éléments budgétaires annuels :

- Personnel éducateurs sportifs municipaux (ETAPS) : 425 000 € (11 ETAPS à temps plein) + 4 278 heures annuelles de natation scolaire soit 2,66 ETP Maîtres-nageurs 102 800 € = 528 000 €
  - Installations sportives mobilisées pour le sport scolaire : 695 000 € (gymnase : 60 € l'heure & piscine/patinoire : 150 € l'heure).
  - Transport : 600 rotations de cars = 172 000 €.
- Soit un coût annuel avoisinant les 1 400 000 € (transport compris).

## ANNEXE 2

### ACTIONS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION Année scolaire 2021-2022

#### Les dispositifs culturels et artistiques

##### Les ateliers PEAC-REP

Le PEDT renouvelé en 2018 inscrit la Ville d'Asnières-sur-Seine dans une démarche volontariste mettant l'éducation, l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités. Dans ce cadre, depuis la rentrée 2017, la Ville propose des ateliers culturels et artistiques dans les écoles élémentaires situées en réseau d'éducation prioritaire (REP) à destination des CE2, en partenariat avec l'Éducation nationale. Ces projets d'ateliers culturels et artistiques sont proposés en complémentarité avec les projets de l'Éducation nationale, constitués autour du projet d'école « volet artistique et culturel ».

Il s'agira plus précisément de :

- Contribuer au développement artistique et culturel de l'élève.
- Aider au développement de l'écoute et du jugement esthétique de l'élève.
- Apporter à l'élève une culture dans différents domaines artistiques et culturels à travers des savoirs fondamentaux tels que la maîtrise orale et écrite de la langue, l'écoute de l'autre, les compétences sociales et civiques, la culture humaniste.
- Concourir, à travers une pratique artistique et culturelle et la fréquentation des œuvres, à la construction de la personnalité et au développement de la sensibilité artistique et imaginaire.
- Favoriser le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

**Public visé + Lieu :** Ce dispositif à thématiques : musique, théâtre et danse cible les élèves de CE2 des écoles du réseau REP, Descartes et Poincaré élémentaires. Entre 150 et 225 élèves selon les années.

**Objectifs :** Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle, favoriser plus d'enfants, pour une meilleure équité entre les écoles, pour une meilleure égalité des chances des élèves en apportant aux enfants des quartiers prioritaires un parcours de découverte culturelle et artistique.

Développer, voire augmenter considérablement l'espoir de progrès et de réussite future.

Et, par le retour des enfants, sensibiliser les familles

à la culture et à l'art et contribuer au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

**Événement :** une restitution en fin de dispositif devant les parents permet aux élèves de s'approprier le projet, de valoriser leurs travaux

##### Les visites du château

Les élèves de CM1 des écoles asniéroises découvrent chaque année avec enchantement l'un des joyaux du patrimoine asniérois : le château du Marquis Marc-René de Paulmy de Voyer d'Argenson, construit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La visite transporte les enfants dans un voyage historique hors du temps. Cette promenade pédagogique, culturelle et ludique se poursuit par un atelier de sensibilisation à l'art baroque, une plongée musicale et artistique. Vivaldi, Haendel, Mozart, Bach, Watteau, Vermeer ou encore Vélasquez s'invitent dans le décor et incitent les enfants à donner libre cours à leur imagination. Quelques mots-clés : insolite, théâtral, musical, original...

Une visite à l'image de la période représentée : très baroque ! Les « acteurs » en costumes, le patrimoine, la musique, l'art... les enfants repartent enthousiastes emportant avec eux un petit bout d'histoire de leur ville... à partager en famille.

**Objectifs :** Enrichir l'offre culturelle proposée aux écoles de la Ville, s'inscrire dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'Éducation Nationale, créer du lien avec le programme d'histoire, développer la curiosité et la créativité des enfants, rendre l'histoire, le patrimoine, la musique, l'art... accessibles à tous.

Et, par le retour des enfants, sensibiliser les familles à la culture et à l'art et contribuer au dialogue et au lien entre l'école et la famille

**Public visé :** tous les élèves de CM1 d'Asnières-sur-Seine.

##### La programmation théâtrale au Studio-Théâtre et au Théâtre Armande Béjart

La direction de l'éducation, en collaboration avec la direction de la culture et du tourisme, propose aux

## ANNEXE 2 (suite)

### ACTIONS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION Année scolaire 2021-2022

classes des écoles maternelles et élémentaires six spectacles de théâtre - dont deux, sélectionnés par le Théâtre Armande Béjart, organisés en partenariat avec les Jeunesses Musicales de France et le Ministère de la Culture - adaptés à chaque âge.

**Objectifs :** Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art, à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Instaurer très tôt un dialogue entre les enfants et les arts et renforcer l'intérêt des enfants pour le théâtre à travers des spectacles alliant la musique, les images, le jeu théâtral et de nombreuses références à la littérature jeunesse. D'une année sur l'autre, les spectacles se veulent les plus variés possible avec des thématiques larges : marionnettes, mimes, musique, chansons, danse, découverte des textes classiques, interactivité, sensibilisation au développement durable...

Et, par le retour des enfants, sensibiliser les familles à la culture et à l'art et contribuer au dialogue et au lien entre l'école et la famille

**Public visé :** Tous les élèves des écoles publiques asniéroises.

#### La programmation cinématographique au cinéma L'Alcazar

La direction de l'éducation, en collaboration avec le cinéma L'Alcazar, propose huit films Art et Essai Label Jeune Public, à raison, en moyenne, de 2 à 3 séances par film.

Chaque enseignant peut emmener sa classe au cinéma, pendant le temps scolaire, pour assister à la projection d'un film classique ou d'un film d'animation conforme aux programmes scolaires officiels de l'Éducation nationale.

**Objectifs :** Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Cette initiative vise l'accès à la culture et au 7<sup>e</sup> art pour tous les enfants. Il s'agit également de leur donner des outils pour aiguïser leur regard critique et développer leur imaginaire.

Et, par le retour des enfants, sensibiliser les familles à la culture et à l'art et contribuer au dialogue et au lien entre l'école et la famille

**Public visé :** Tous les élèves des écoles publiques asniéroises.

#### Les ateliers en milieu scolaire

La direction de l'éducation, en partenariat avec la direction de la culture et du tourisme et l'éducation nationale, propose 15 ateliers culturels au sein des écoles maternelles et élémentaires qui permettent aux enfants de s'initier au théâtre, à la danse baroque, à la musique, au cirque.

**Objectifs :** Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Animée par des artistes professionnels, cette démarche d'éveil artistique est un vecteur de développement et d'expression qui permet aux enfants d'acquérir la notion de partage, de travail en groupe et de réalisation. Ces ateliers permettent également aux enseignants d'enrichir leurs pratiques pédagogiques et d'élargir leurs domaines de compétences. Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Et, par le retour des enfants, sensibiliser les familles à la culture et à l'art et contribuer au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

**Publics visés :** Tous les élèves des écoles publiques asniéroises.

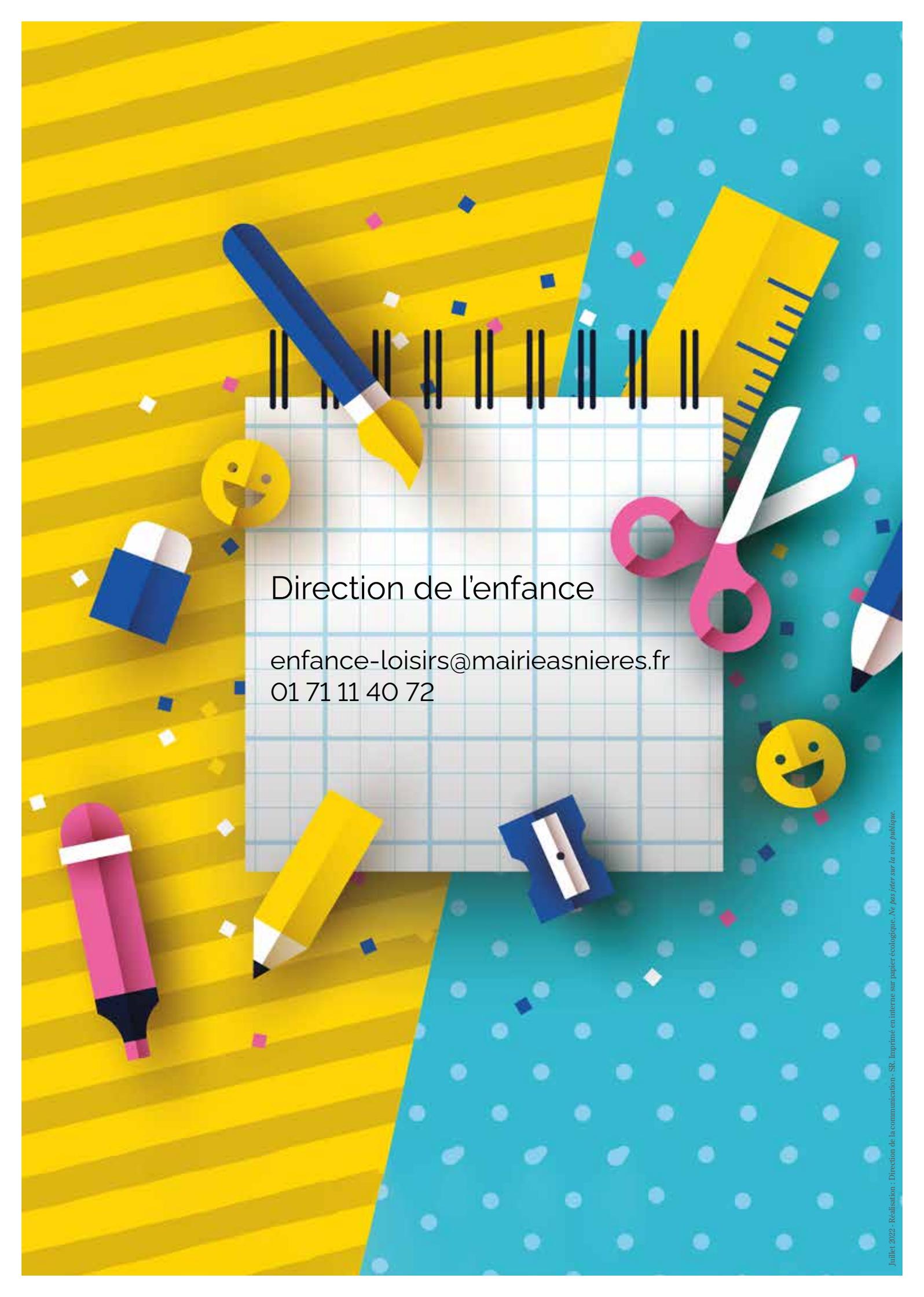
#### Les ateliers hors milieu scolaire

La direction de l'éducation, en partenariat avec la direction de la culture et du tourisme propose aux jeunes Asniérois de s'initier à la pratique théâtrale. Huit ateliers théâtre pour les 6/17 ans sont animés par des professeurs de théâtre confirmés qui abordent le jeu dramatique, l'expression corporelle, le travail de la voix, la découverte des textes classiques et contemporains.

L'attribution de ces ateliers est soumise à un marché public.

**Objectifs :** Développer le goût des enfants pour le spectacle vivant.

**Publics visés :** Les jeunes Asniérois de 6 à 17 ans.



Direction de l'enfance

[enfance-loisirs@mairieasnieres.fr](mailto:enfance-loisirs@mairieasnieres.fr)  
01 71 11 40 72